

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 MAI 2022**

Délibération
n°2022.05.094

**Candidature au Volet
territorial des Fonds
Européens, articulation
avec le futur contrat
régional**

LE DIX NEUF MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 mai 2022

Secrétaire de Séance : Françoise COUTANT

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à François ELIE, Brigitte BAPTISTE à Thierry MOTEAU, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Jacky BONNET à Serge DAVID, Jean-François DAURE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Vincent YOU, Sophie FORT à Gérard LEFEVRE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Fabrice VERGNIER, Annie MARC à Yannick PERONNET, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Didier BOISSIER DESCOMBES, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Corinne MEYER, Sylvie PERRON, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Valérie SCHERMANN, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.05.094**

COOPERATIONS INTERNATIONALES
CONTRACTUALISATION

-Rapporteur : Monsieur ROY

CANDIDATURE AU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS, ARTICULATION AVEC LE FUTUR CONTRAT REGIONAL

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2021-2027, la région Nouvelle-Aquitaine met en place une démarche territoriale multi-fonds prenant la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens 2021-2027.

Suite à la délibération n°2021.2107.SP du 13 décembre 2021, la région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidatures (AAC) dans le but de sélectionner les territoires porteurs d'une stratégie de développement local sous la forme d'un DLAL.

Dans le cadre de cet AAC, les candidatures sont élaborées sur des zones infrarégionales spécifiques, au niveau des territoires de contractualisation régionale de Nouvelle-Aquitaine, pour faire converger sur de mêmes espaces géographiques la politique territoriale régionale et le soutien local des fonds européens.

Le territoire, constitué de la communauté d'agglomération de Grand Angoulême (GA) et de la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord (LRPP), doit élaborer une stratégie de développement local permettant de hiérarchiser les priorités et d'aboutir à un plan d'actions. Cette stratégie pourra également constituer le socle du futur contrat de développement et de transitions 2023-2026 avec la Région. C'est la raison pour laquelle la méthodologie de préparation des futures contractualisations englobe :

- **le volet territorial des fonds européens** pour lequel notre territoire doit officiellement candidater avant le 17 juin 2022 d'une part,
- **le contrat de développement et de transitions 2023-2026**, en cohérence avec les engagements du CPER, d'autre part.

La stratégie locale pour la mobilisation du volet territorial des fonds européens s'appuiera sur une approche multi-fonds regroupant :

- l'Objectif Stratégique 5 du programme FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine : « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux, et environnementaux » (enveloppe prévisionnelle de 2 941 246 € pour GA LRPP),
- l'initiative LEADER financée par le FEADER et intégrée à l'objectif H du Programme Stratégique National de la Politique Agricole Commune 2023-2027 : « Promouvoir l'emploi, la croissance et l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bio économie et la sylviculture » (enveloppe prévisionnelle de 1 259 100 € pour GA LRPP),

Conformément aux prérequis de l'AAC, le dossier de candidature comprendra :

- Une présentation synthétique de la zone géographique et de la population concernée par la stratégie,
- Un descriptif des modalités de mobilisation des acteurs pour la préparation de la candidature,
- Une analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire,
- Une description de la stratégie et de ses objectifs,
- Une présentation du plan d'actions,

- Le plan de financement de la stratégie par fonds,
- Une description des mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie,
- Une description du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie,
- L'engagement du territoire pour la mise en œuvre de la stratégie de développement local en Nouvelle-Aquitaine, signé par la structure porteuse et/ou les intercommunalités composant le territoire.

D'après le calendrier prévisionnel inscrit dans l'AAC, la communication sur la sélection des candidatures aura lieu en octobre 2022, pour un conventionnement au cours du dernier semestre 2022.

Une fois la candidature retenue, les acteurs locaux publics et privés concernés par le DLAL formeront un groupe d'action locale (GAL). Celui-ci bénéficiera d'un financement à long terme (2021-2027 pour le FEDER ; 2023-2027 pour Leader) et sera chargé de la sélection des opérations soutenues.

Dans le cadre de cet AAC et en accord avec La Rochefoucauld Porte du Périgord, GrandAngoulême est structure porteuse de la candidature.

Suite au Comité de pilotage intermédiaire du Contrat régional en date du 15 avril 2022 et au Groupe de Travail sur les Futures Contractualisations en date du 3 mai 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le portage de la candidature par GrandAngoulême au dispositif de DLAL pour la gestion du volet territorial des fonds européens 2021-2027,

D'APPROUVER les orientations de la candidature au volet territorial des fonds européens 2021-2027 telles que présentées en annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités, à s'adosser sur ces éléments pour formaliser puis signer le contrat de développement et de transitions 2023-2026 avec la Région Nouvelle Aquitaine,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document nécessaire et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Reçu à la préfecture de la Charente le :</u> 01 juin 2022	<u>Affiché le :</u> 01 juin 2022



Candidature au Volet territorial des fonds
européens 2021/2027:

Synthèse

Conseil Communautaire GrandAngoulême
du 19 mai 2022



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord

Éléments de contexte



Un cadre de gestion renouvelé

- Un soutien apporté par la région et les programmes européens aux stratégies de développement local par les acteurs locaux (DLAL)
- Une approche multi-fonds originale qui oriente les fonds du programme LEADER et du volet territorial du FEDER vers les actions relevant des objectifs prioritaires définis par les acteurs de chaque territoire de projet.
- Un cadre d'intervention élaboré par la région Nouvelle Aquitaine qui a lancé un appel à candidature auprès des territoires pour la programmation européenne 2021 – 2027.
- Une procédure qui implique notamment, pour chaque territoire de projet :
 - De qualifier ses forces et ses faiblesses, d'identifier les menaces / vulnérabilités à réduire / contenir et les opportunités de développement à poursuivre, en s'appuyant notamment sur les contributions des élus, techniciens, et représentants des mondes associatifs ou professionnels
 - De construire une stratégie de développement adaptée et répondant aux priorités définies par la région :
 - Le renforcement de l'ingénierie territoriale
 - L'attractivité durable et équilibrée des territoires, l'accès aux services
 - Le soutien aux dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale
 - De décliner cette stratégie sous la forme d'un plan d'actions
- Une démarche à relier à l'élaboration des contrats régionaux de transitions, qui auront vocation à organiser les interventions de la région sur le territoire de projet.



Un cadre de gestion renouvelé

- Une candidature à remettre au plus tard le 17 juin, qui devra comporter les pièces suivantes :
 - La présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie
 - Le descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la préparation de la candidature
 - L'analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
 - La description de la stratégie et de ses objectifs
 - La présentation du plan d'actions et le plan de financement de la stratégie par fonds
 - La description des mécanismes d'animation / communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie

- Une stratégie de développement local portée par une instance de coopération dédiée, le Groupe d'Action Locale, qui pilotera le programme LEADER et le volet territorial du FEDER.
 - La composition et le fonctionnement de cette instance devront être aménagés pour traduire la nouvelle orientation générale de la contractualisation.
 - Cette dernière couvre désormais les espaces ruraux et les espaces urbains du territoire de projet.

- Une enveloppe de 4 200 K€ allouée au territoire de projet, ventilée comme suit :
 - 2 941 K€ sur l'OS 5 du FEDER (volet territorial), qui pourront être mobilisés en milieu urbain *et* rural
 - 1 259 K€ sur le programme LEADER, qui sont fléchés vers les espaces ruraux du territoire de projet



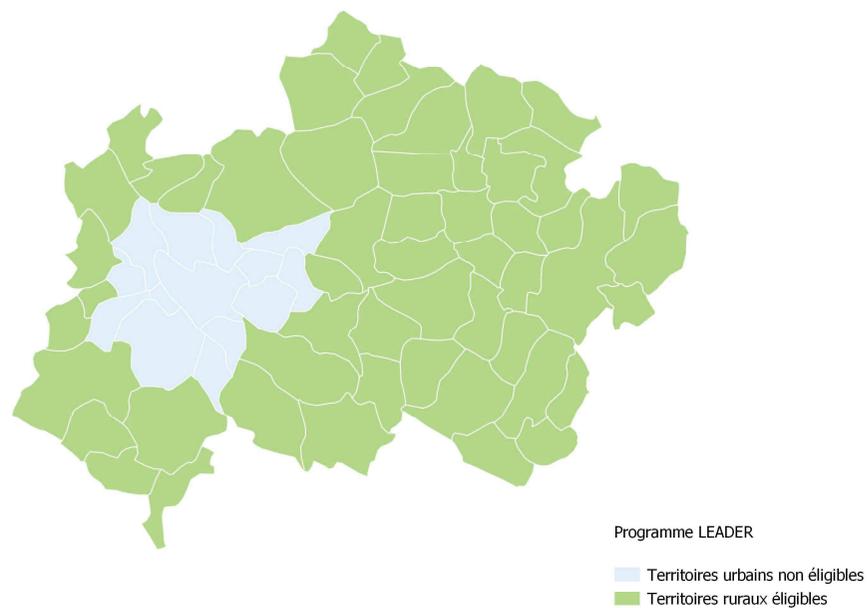
Un ressort territorial élargi

- La stratégie de développement local associe toutes les composantes du territoire de projet et forme un trait d'union entre les territoires ruraux (qui bénéficieront du programme LEADER et du volet territorial du FEDER) et les territoires urbains (qui bénéficieront exclusivement du volet territorial du FEDER).
- Le déploiement de cette stratégie implique, au préalable de définir une ligne de partage entre l'urbain et le rural.
- Pour cela, le territoire de projet s'est appuyé sur un critère de densité, comme le recommandait la région.
- Sous cette hypothèse :
 - 51 communes appartiennent au monde rural et pourront bénéficier du programme LEADER **et** du volet territorial du FEDER (OS 5)
 - 14 communes appartiennent au domaine urbain et ne pourront bénéficier, à ce titre, que des fonds du volet territorial du FEDER (OS 5).

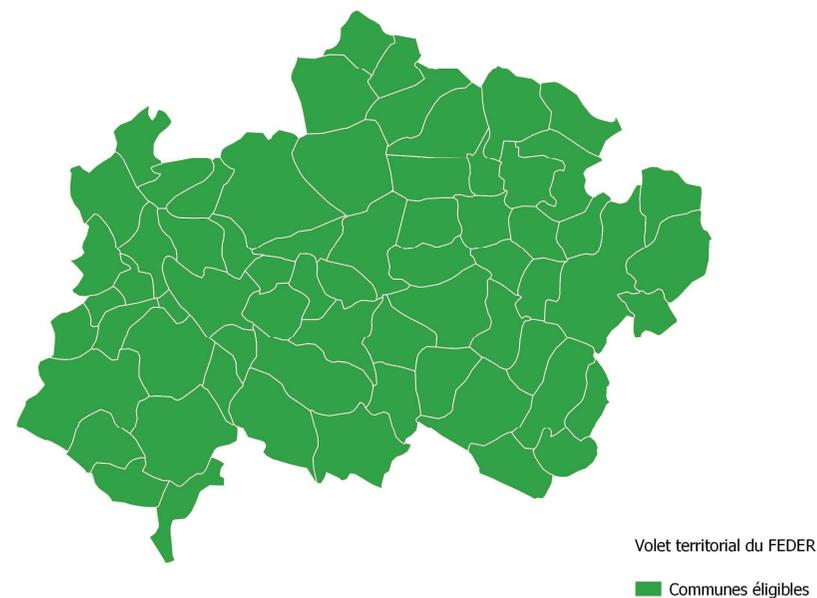


Un ressort territorial élargi

→ Le périmètre du programme LEADER



→ Le périmètre de l'OS5 du FEDER



Urbain non concerné par le LEADER = 14 communes (Angoulême, La Couronne, Fléac, Gond Pontouvre, Isle d'Espagnac, Linars, Magnac, Nersac, Puymoyen, Ruelle, Saint Michel, Saint Yrieix, Soyaux, Voeuil et Giget)



La stratégie de développement local



Les orientations stratégiques

- La stratégie de développement repose sur une analyse précise ;
 - Des forces et des faiblesses du territoire de projet
 - Des tendances, facteurs, phénomènes de recomposition qui le travaillent, le font évoluer et sont porteurs de menaces comme d'opportunités qu'il appartient aux acteurs de conjurer (pour les premières) ou de saisir (pour les secondes).
- Elle tient compte des contributions recueillies au moment de la concertation des acteurs et des priorités auxquelles la région a choisi de subordonner cette nouvelle contractualisation.
- Elle poursuit les trois objectifs prioritaires suivants :

OP 1

Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire

OP 2

Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet

OP 3

Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions



Le plan d'actions

- Chaque objectif prioritaire est traduit sous la forme d'une ou de plusieurs fiches actions, qui précisent les orientations de la stratégie de développement local, les modalités d'intervention du GAL ainsi que les actions / projets éligibles aux financements du programme LEADER et du volet territorial du FEDER.

Objectif prioritaire n°1	Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire
Fiche action n°1	Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire, et notamment des micro-entreprises, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité de leurs activités
Fiche action n°2	Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité
Fiche action n°3	Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire
Objectif prioritaire n°2	Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet
Fiche action n°4	Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet
Fiche action n°5	Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain
Objectif prioritaire n°3	Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions
Fiche action n°6	Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en favorisant la montée en compétences soutenant des études ou des initiatives tendant à renforcer l'acculturation des acteurs à ces enjeux
Fiche action n°7	Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité et les ressources naturelles
Fiche action n°8	Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet



Le plan d'actions

→ Ce plan comporte également deux fiches actions complémentaires, qui ne relèvent pas des trois objectifs prioritaires définis par les acteurs du territoire de projet mais qui contribueront à sa mise en œuvre :

- La FA n°9 attribue une partie de l'enveloppe LEADER au financement de la structure mise en place pour accompagner les porteurs de projet et animer la stratégie de développement local. Cette structure sera composée d'agents déjà présents au sein des deux entités (pas de création de poste).
- La FA n°10 répond elle à la volonté renouvelée d'encourager l'ouverture vers de nouvelles pratiques et de concrétiser la coopération et l'intégration européennes

Fiche action n°9 Animation et gestion de la stratégie	Animer la stratégie de développement local et les programmes européens sur le territoire de projet
Fiche action n°10 Coopération	Favoriser la coopération interterritoriale et transnationale

NB : le contenu de certaines rubriques des fiches actions sera affiné et précisé ultérieurement par les membres du GAL.



La maquette financière

Stratégie	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action :		% de la maquette par objectif et fiche action
	FEDER OSS5	LEADER	
OP n°1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	882 374	377 730	30%
FA n°1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire, et notamment des micro-entreprises, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité de leurs activités		377 730	9%
FA n°2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité	294 125		7%
FA n°3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire	588 249		14%
OP n°2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet	1 617 685	0	39%
FA n°4 : Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet	588 249		14%
FA n°5 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural également en milieu urbain	1 029 436		25%
OP n°3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	441 187	314 775	18%
FA n°6 : Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en favorisant la montée en compétences soutenant des études ou des initiatives tendant à renforcer l'acculturation des acteurs à ces		314 775	7%
FA n°7 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité et les ressources	235 300		6%
FA n°8 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de	205 887		5%
FA n°9 : Animer la stratégie de développement local et les programmes européens sur le territoire de projet		503 640	12,0%
FA n°10 : Coopération interterritoriale et transnationale		62 955	1,5%
TOTAL	2 941 246	1 259 100	4 200 346



La gouvernance et l'animation de la stratégie de développement local

- Un Groupe d'Action Locale investi de trois missions principales :
 - **Animer la stratégie de développement local**
 - **Informers les porteurs de projets**
 - **Accompagner les porteurs de projets**, présélectionner les dossiers de candidature éligibles à des co-financements européens

- Une **organisation redéfinie** au service de ces trois objectifs :
 - Évolution de la composition du comité de programmation, pour tenir compte de la nouvelle approche multi-fonds et du ressort urbain et rural de la stratégie de développement local
 - Constitution d'une équipe projet (2 ETP proposés), qui contribuera à l'animation et au développement territoriaux, et qui s'appuiera sur des postes déjà créés.
 - Création de trois collèges thématiques qui assureront le suivi des fiches actions relevant d'un objectif prioritaire et pourront contribuer à l'évaluation de la stratégie portée par le GAL
 - Des règles de fonctionnement complétées pour empêcher le contrôle des décisions du GAL par un groupe d'intérêts particuliers



Un système d'acteurs recomposé

Territoire de projet



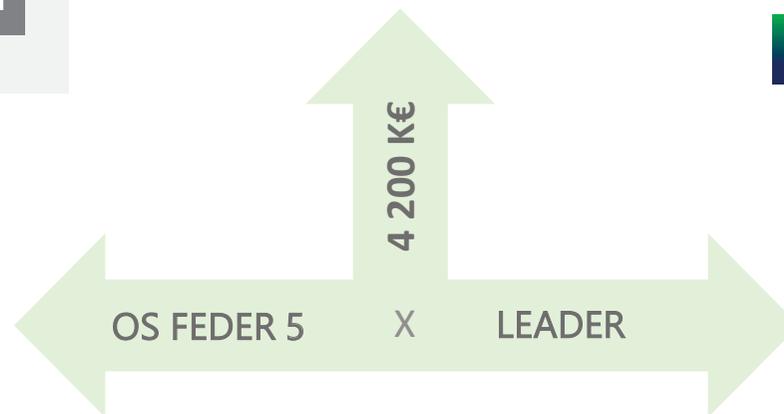
Désignent
Représentants du monde privé
Représentants du monde public

Composent

Élaborent
Stratégie de développement local partagée

Met en œuvre

Groupe d'Action Locale





Réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Programmation européenne 2021 - 2027



**Diagnostic de territoire
Synthèse illustrée**

Données territoriales

Un territoire avec un positionnement favorable en région mais des points de vigilance qui minorent son attractivité

Mobilités et déplacements pendulaires: le pôle urbain d'Angoulême concentre l'essentiel des flux entrants et sortants

Chaque jour, 14 000 actifs entrent sur le territoire pour y travailler quand 8 000 en sortent => évasion de revenus

Offre de services de santé : un faible accès à la médecine générale

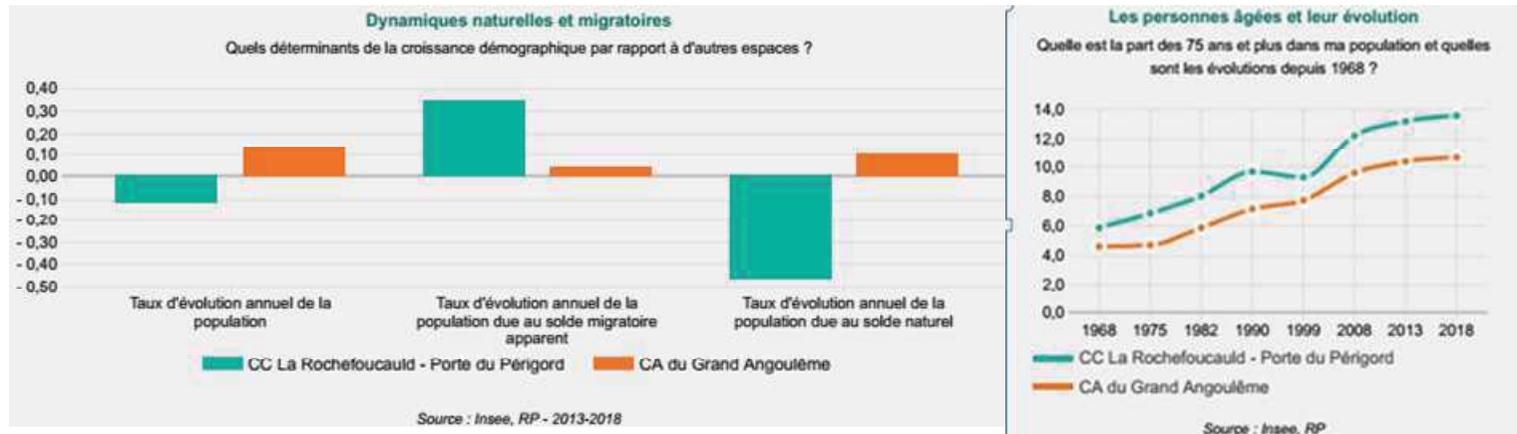
- L'accessibilité à l'offre de santé en médecine générale est inférieure à la moyenne de France de province dans les deux EPCI.
- Selon les chiffres de CartoSanté, pour GrandAngoulême était de 95 au 31/12/2020 contre 120 au 31/12/2016. Parmi les 95 médecins généralistes libéraux en exercice au 21/12/20 (contre 120 en 2016), dont 38 ont plus de 60 ans.

Logement : une problématique partagée autour de la vacance

- Un taux de vacance supérieur aux territoires de comparaison (10% environ)
- Une faible qualité des logements (ex: parc privé potentiellement indigne estimé à plus de 2500 logements sur GA)

Données démographiques

Une stabilité de la population mais un vieillissement qui s'accroît



- Une croissance très faible de la population (0,30% entre 2012 et 2017, contre 2,58% en Nouvelle Aquitaine), due uniquement à un solde naturel positif.
- A partir de la tranche des 45/49 ans, une plus grande proportion d'habitants sur le territoire qu'en France de province
Ex : pour 100 jeunes – 20ans, 102 de +65 ans (indice 87 en France de province)

Données sociales

Un taux de pauvreté élevé

14,2 % (+ 1,5 par rapport aux pôles de + 40 000 emplois).

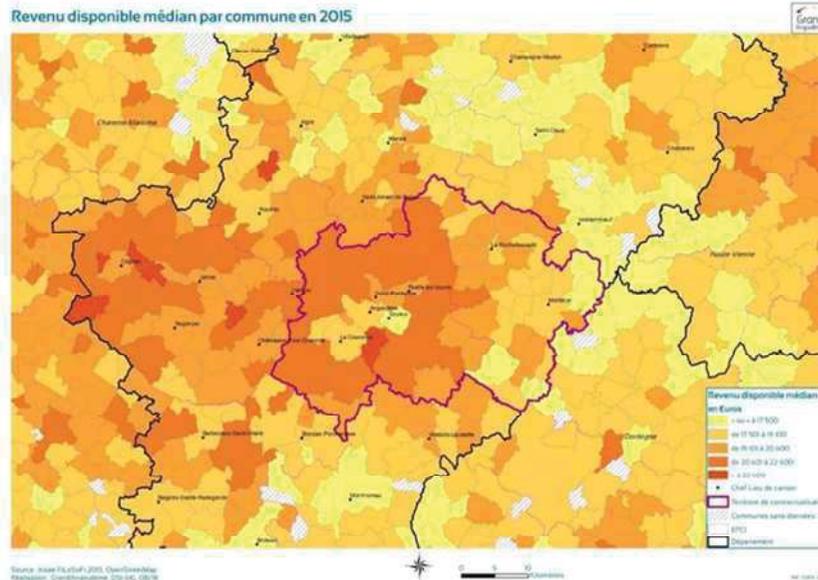
6 % revenus issus prestations sociales, 3,5 % des indemnités chômage.
Supérieur aux territoires de comparaison

Un déficit de jeunes et des jeunes moins qualifiés et plus précaires

Population en âge d'être scolarisée inférieure dans toutes les tranches d'âge, notamment 3-10 ans, par rapport au niveau France de province

Part des diplômés inférieure de 2 points

Surreprésentation des jeunes 15-24 ni en emploi ni en formation (19,3% contre 16,9%)



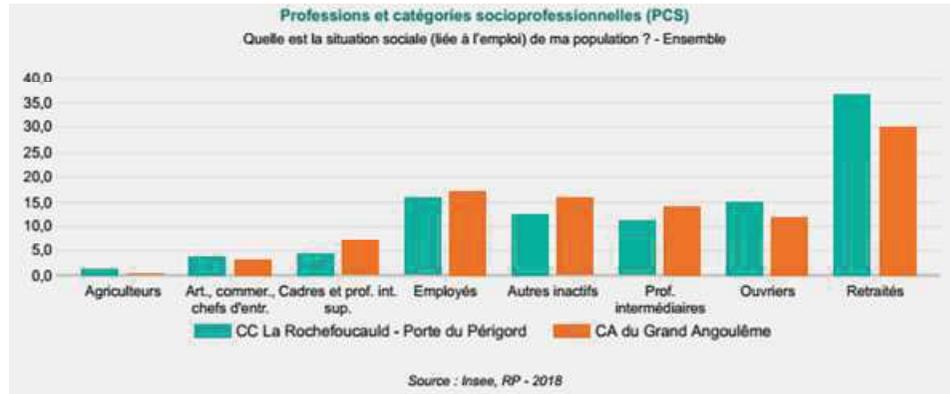
Une population aux revenus modestes répartie de manière inégale sur le territoire

Des revenus globalement plus élevés sur GA

Communes les moins riches situées au Sud-Est et à l'Est du territoire ainsi qu'à Soyaux.

Ecart de 9 400 € de revenu médian entre la commune la plus riche du territoire, Puymoyen, et la plus pauvre, Mainzac.

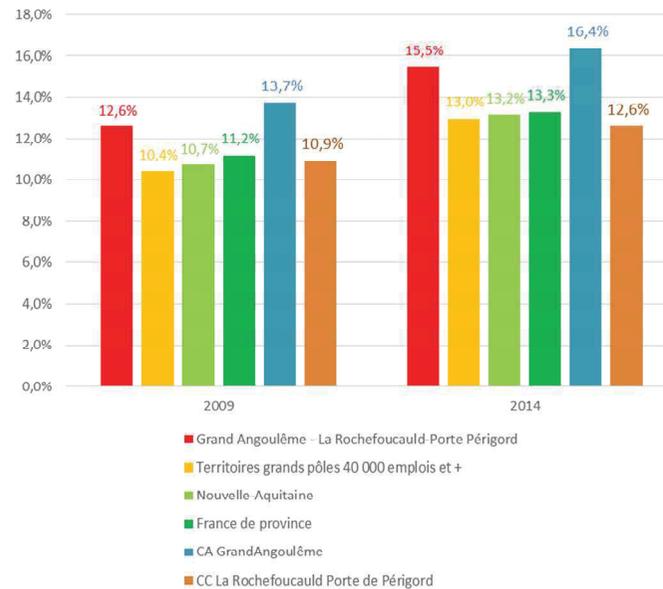
Données sociales



Un profil socio-professionnel proche de celui de Nouvelle-Aquitaine, avec

Proportion deux fois plus faible d'agriculteurs qu'aux niveaux régional et national
Proportion légèrement supérieure d'employés (en forte baisse toutefois entre 2012 et 2017).

Mise en perspective du taux de chômage en 2009 et en 2014



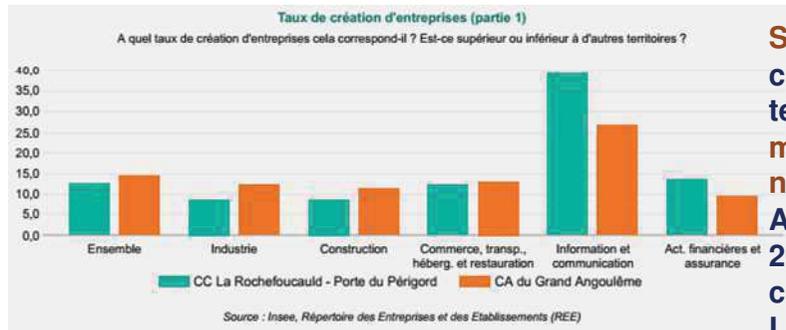
Un taux de chômage élevé, particulièrement dans les zones urbaines

Angoulême et Soyaux, (au-delà de 18 %) + quelques communes LRPP (La Rochefoucauld, Mainzac, Ecuras).

GrandAngoulême regroupe 89,8 % des chômeurs du territoire de contractualisation.

Initiative : Expérimentation TZCLD

Tissu économique : dynamique et impact de la crise



Sur la période 2014-2019 (période de croissance continue de l'emploi, avant crise sanitaire) le territoire a connu un **taux de croissance annuel moyen trois fois plus faible (0,45%)** qu'au niveau national.

Après une forte perte d'emplois salariés entre 2008 et 2014, la tendance s'est inversée sans être comblée.

Le taux de chômage reste élevé.

Le taux de création d'établissements diminue continuellement sur l'ensemble des territoires de la Région.

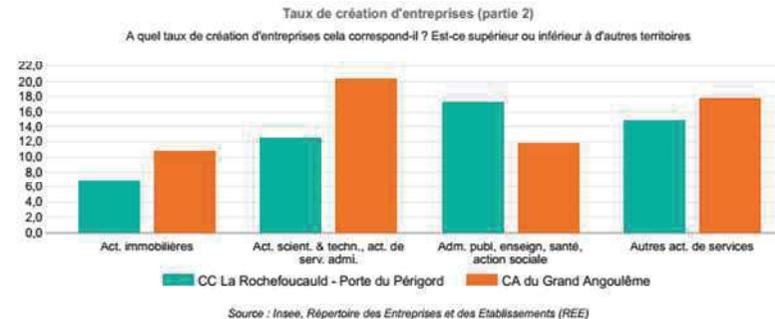
Le territoire de contractualisation suit cette tendance mais a subi depuis 2013 une baisse plus rapide encore.

Toutefois, du 4^e trimestre 2019 au 4^e trimestre 2020, perte de 483 emplois salariés privés (-1,09%). Au niveau national (-1,74%) = effet structurel => positionnement sur des secteurs moins touchés par la crise qu'en Nouvelle-Aquitaine et par des effets locaux positifs.

GA - 575 emplois

LRPP + 92 emplois

LRPP a un effet structurel 4 fois plus élevé qu'en région et par un très fort effet local de 4,30% contre 0,49 en Nouvelle-Aquitaine.



Le taux de création d'entreprises correspond au nombre d'entreprises créées au cours d'une année sur le total des entreprises existantes. Cet indicateur est ici décliné par secteur d'activité.

Tissu économique – emploi entreprises

Une dynamique économique encore fragile

L'administration publique : premier employeur du territoire

Surreprésentation dans le domaine de l'administration publique. L'administration concentre 13,4% de l'emploi total contre 10,2% en Nouvelle Aquitaine.



Tissu économique – emploi entreprises

Une dynamique de l'emploi positive mais très inférieure au niveau régional

0,31% contre 8,25% sur 2009-2019 et 2,31% contre 7,09% sur 2014-2019.

Cette situation s'explique par des effets de spécialisation négatifs (positionnement sur des secteurs en déclin à l'échelle nationale et/ou absence ou faible positionnement sur des secteurs en croissance), auxquels s'ajoutent des effets locaux très négatifs.

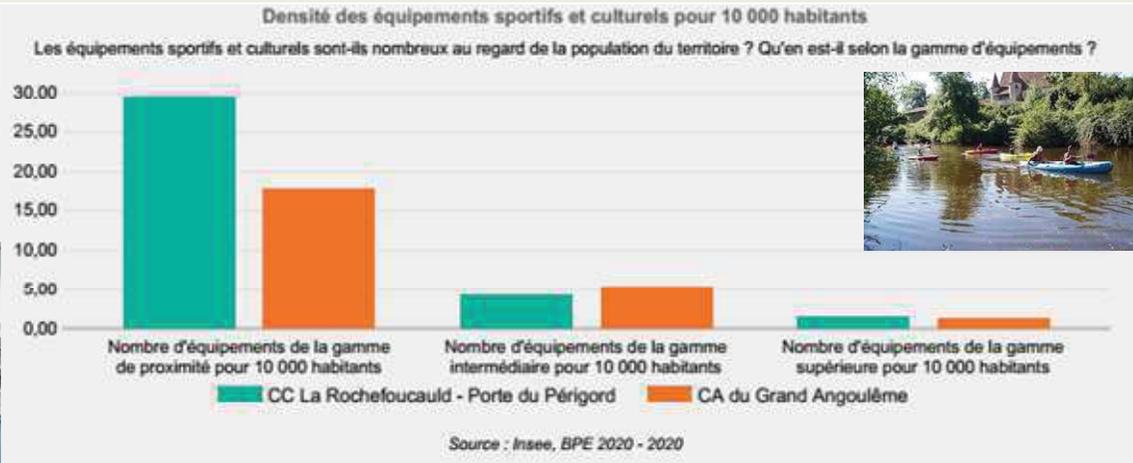
Les filières du territoire à conforter

- La place encore importante de l'industrie avec une spécialisation forte dans la fabrication d'équipements électriques

NIDEC et Schneider Electric emploient environ 3 000 salariés.

- L'essor de filières à encourager
 - image (190 établissements, 1900 emplois)
 - cuir/luxe
- Une filière agricole à développer sur les deux territoires

Sport – Culture - Tourisme



Une destination touristique à développer

De nombreux festivals, le festival international de la bande dessinée, le festival du film francophone, se tiennent à Angoulême et contribuent à l'attractivité culturelle du territoire. En dehors de ces événements, le territoire reste peu connu et peu attractif.

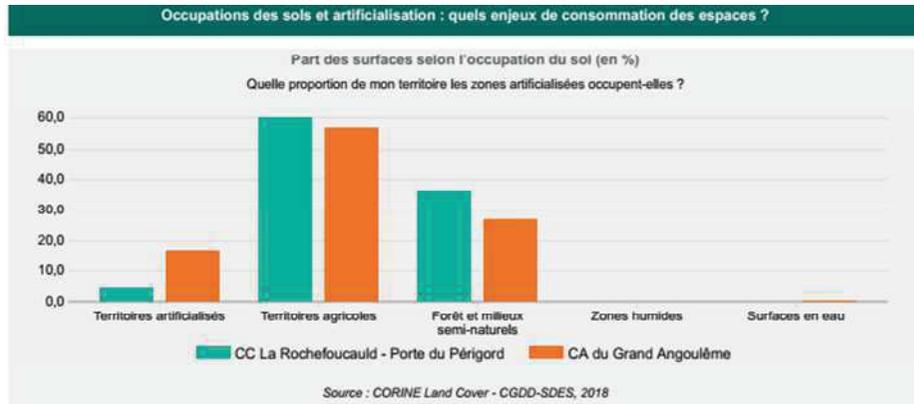
Une offre d'hébergement et de restauration peu diversifiée : GA et LRPP possèdent un taux de fonction touristique très bas par rapport à celui de la région Nouvelle-Aquitaine, 6,8 lits pour 100 habitants.

2 places de campings pour 100 habitants au lieu de 30 au niveau régional.

De nombreux atouts touristiques à valoriser

- Un patrimoine culturel riche (148 monuments historiques, sites préhistoriques...)
- Un patrimoine naturel varié dont Fleuve et affluents, Forêt

Transition écologique - ZAN



Les chiffres de l'artificialisation des sols sur mon territoire

Quelle proportion de mon territoire a été artificialisée ?
Combien d'hectares cette artificialisation représente-t-elle ?

Indicateurs	CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	CA du Grand Angoulême
Nombre d'hectares artificialisés entre 2009 et 2019 (hectares)	258,1	660,8
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2019 (%)	0,5	1,0

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2019 - 2009-2019

Economie et transition écologique Accueillir les entreprises

Des ZAE

GA : 40aine ZAE

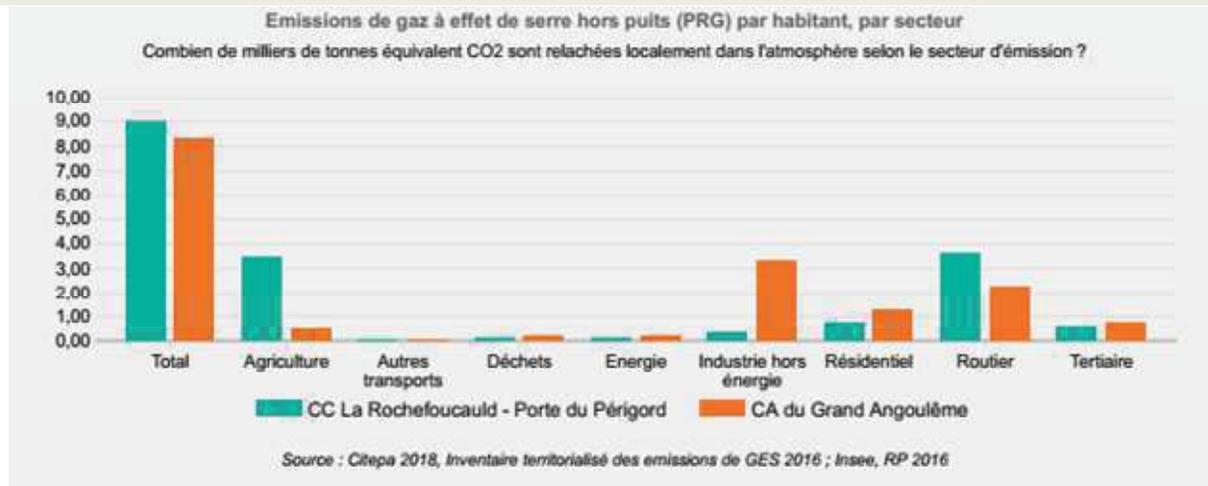
LRPP : 10aine

La qualité de l'accueil économique reste à conforter sur ces zones pour faciliter le développement des entreprises présentes sur le territoire et favoriser l'implantation d'entreprises innovantes.

Des Friches à reconquérir



Transition écologique – CO2



GA : Démarche SCoT-PCAET, PLUi-m lancée début 2022
EX CAP Cit'ergie 2015-2019
Schéma directeur énergétique 2022-2023
BEGES en 2022
Etude de filière hydrogène en cours – Ecosystème territorial à construire

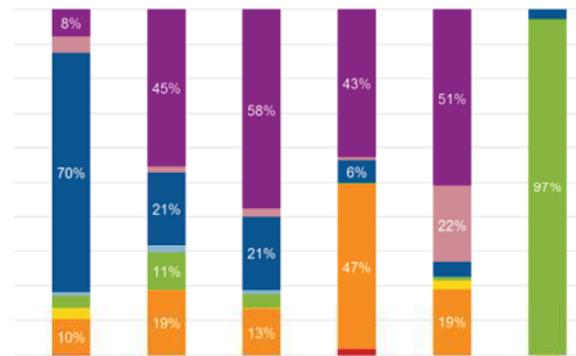
LRPP : PCAET en cours
COT engagement dans cit'ergie et économie circulaire

Un nouvel acteur citoyen pour les énergies renouvelables: Fabri K Watt



Transition écologique – Qualité de l’Air

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



NOx : oxydes d'azote
PM10 et PM2,5 : particules en suspension selon diamètre
COV : composés organiques volatils (ex éthanol, butane...)
SO2 : dioxyde de soufre
NH3 : ammoniac

	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Résidentiel	145	187	182	646	27	0
Tertiaire	89	7	7	13	12	0
Routier	1332	87	67	96	2	13
Autres transports	19	9	4	1	0	0
Agricole	72	44	13	12	1	442
Déchets	60	1	1	0	1	0
Industriel	194	77	42	716	10	0
Energie	3	0	0	26	0	0
TOTAL	1914	411	316	1511	53	456

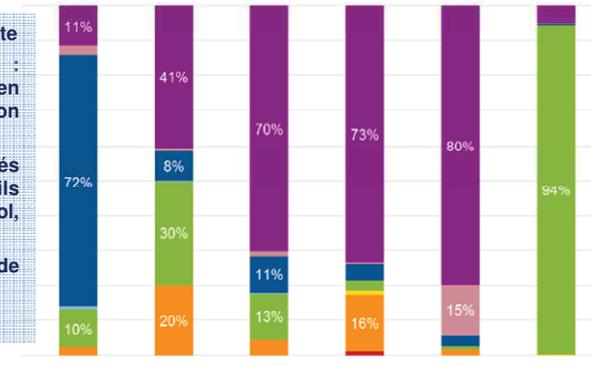


CA Grand Angoulême

- NOx** : GA LRPP - fort impact transport routier – les communes le long des RN 10 – 141 sont classées sensibles
- PM10 et PM2,5** : GA résidentiel et routier – LRPP résidentiel et agricole
- COVNM** : GA industriel et résidentiel – LRPP essentiellement résidentiel industriel
- SO2** : GA résidentiel, tertiaire, industriel - LRPP essentiellement résidentiel
- NH3** : GA LRPP - fort impact agricole

GA : obligation d'étude de Zone à Faible Emission Mobilité : prendre en compte l'impact sur les acteurs économiques du territoire

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



	NOx	PM10	PM2,5	COVNM	SO2	NH3
Résidentiel	38	78	76	195	12	22
Tertiaire	8	1	1	1	2	0
Routier	237	16	12	14	0	2
Autres transports	3	0	0	0	0	0
Agricole	34	57	14	7	0	434
Déchets	0	0	0	3	0	-1
Industriel	8	38	5	44	0	0
Energie	0	0	0	3	0	0
TOTAL	320	100	100	207	15	460



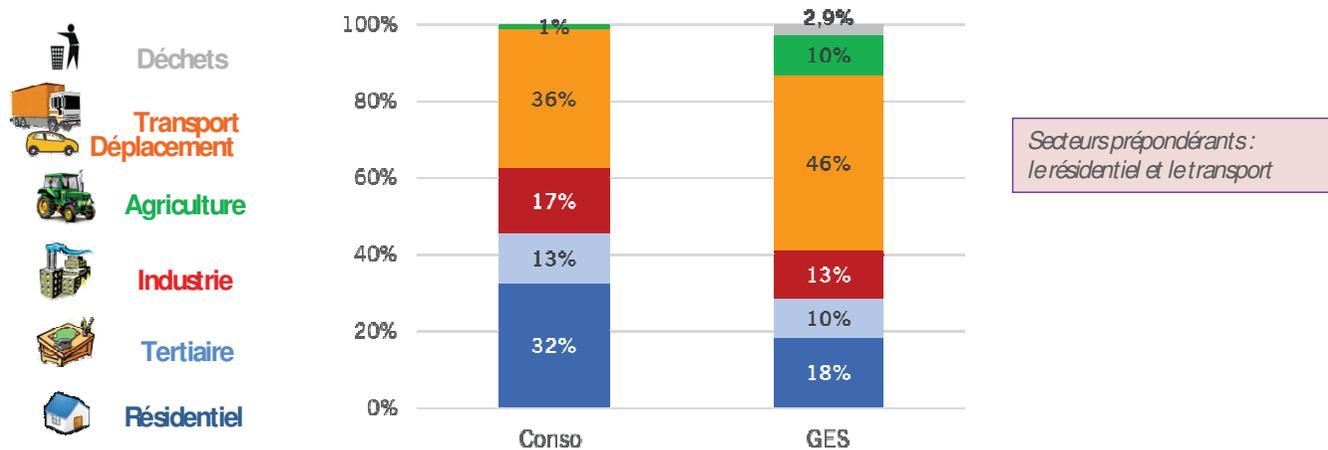
EPCI La Rochefoucauld Porte du Périgord

CA du Grand Angoulême
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2.1_rev1 sans cimentena/ecobuage

EPCI La Rochefoucauld Porte du Périgord
 Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2016 - ICARE v3.2.2

Transition écologique – Energie / Carbone

Consommations d'énergie finale et émissions de GES totales annuelles
sur les territoires CA+CC
4 475 GWh – 1 132 ktCO₂e



Stockage additionnel de carbone : 224 ktCO₂e/ an

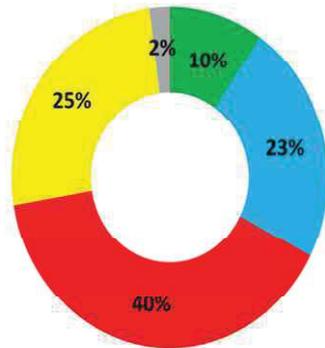
- Le stockage annuel est largement supérieur aux émissions de GES du secteur agricole et forestier
- 91% du stockage s'effectue dans la biomasse aérienne de la forêt
- Peu de stockage dans les sols agricoles, ni dans les haies

Une neutralité carbone territoriale pas encore atteinte

- Le stockage compense environ 20 % de l'ensemble des émissions estimées sur les territoires.

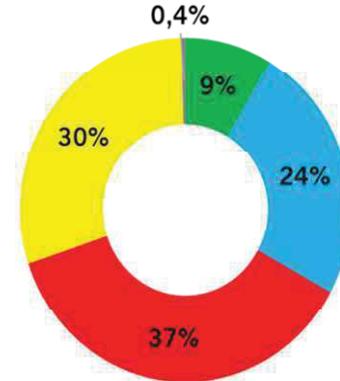
Transition écologique - Energie

Répartition de l'énergie finale

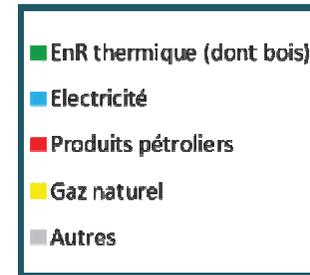


**EPCI La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

Source AREC 2015

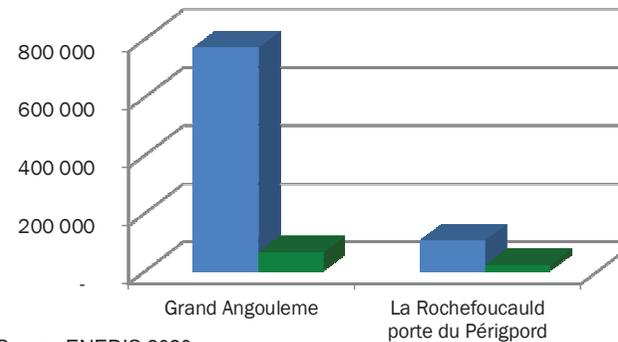


CA Grand Angoulême

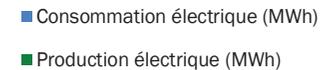


Electricité

	Grand Angoulême	La Rochefoucauld porte du Périgord
Taux de résidence principale	98%	91%
Taux de logements collectifs	29%	8%
Taux de chauffage électrique	28%	26%
Consommation électrique (MWh)	769 039	103 983
Production électrique (MWh)	62 462	19 392
pourcentage production/consommation	8,10%	18,60%

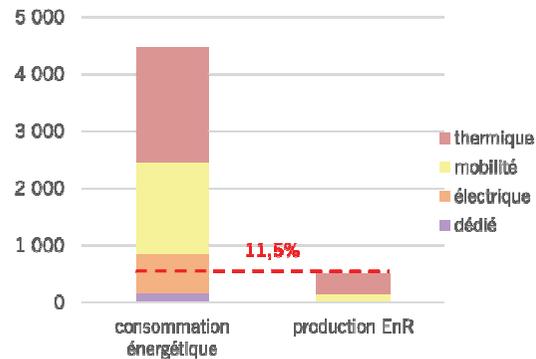


Source ENEDIS 2020



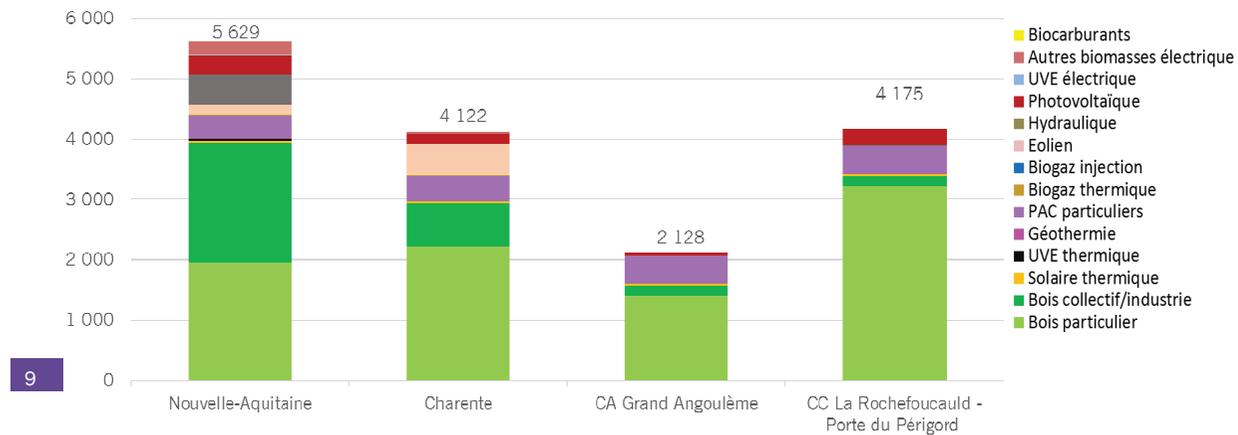
Energies renouvelables

Consommation énergétique et part d'énergies renouvelables par usage en GWh CA+CC

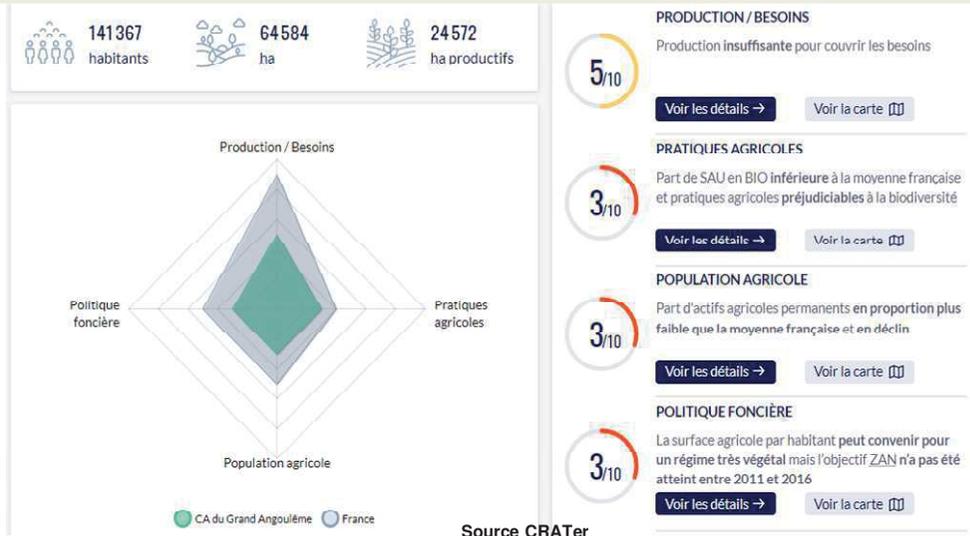


CA Grand Angoulême : 10,3 %
 CC la Rochefoucauld Porte du Périgord : 19,6 %
 Nouvelle-Aquitaine : 23,1 %

kWh/hab Bilan des énergies renouvelables / habitant : comparatif territorial



Transition écologique - Alimentation



PRODUCTION / BESOINS

Production insuffisante pour couvrir les besoins

5/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

PRATIQUES AGRICOLES

Part de SAU en BIO inférieure à la moyenne française et pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité

3/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

POPULATION AGRICOLE

Part d'actifs agricoles permanents en proportion plus faible que la moyenne française et en déclin

3/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

POLITIQUE FONCIÈRE

La surface agricole par habitant peut convenir pour un régime très végétal mais l'objectif ZAN n'a pas été atteint entre 2011 et 2016

3/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)



PRODUCTION / BESOINS

Production presque suffisante pour couvrir les besoins, quelques secteurs déficitaires

10/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

PRATIQUES AGRICOLES

Part de SAU en BIO inférieure à la moyenne française et pratiques agricoles préjudiciables à la biodiversité

3/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

POPULATION AGRICOLE

Part d'actifs agricoles permanents en proportion plus élevée que la moyenne française mais en déclin

8/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

POLITIQUE FONCIÈRE

La surface agricole par habitant est suffisante pour le régime actuel mais l'objectif ZAN n'a pas été atteint entre 2011 et 2016

5/10

[Voir les détails →](#)

[Voir la carte](#)

GA

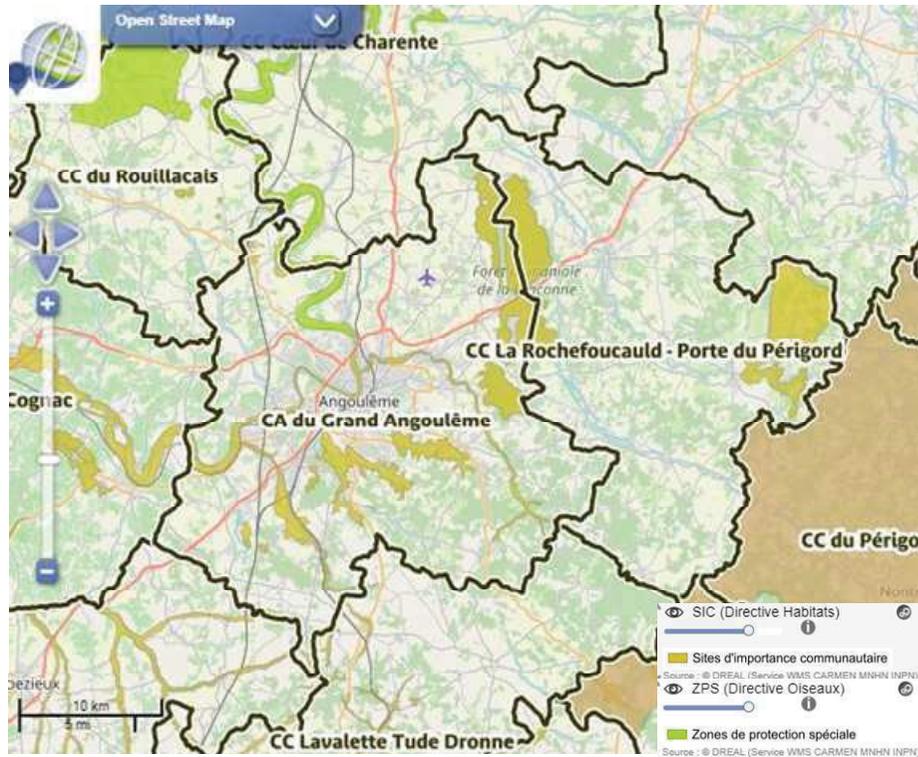
un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours

LRPP

Une réflexion pour structurer les circuits courts et alimenter les cuisines centrales

Biodiversité

Sites Natura 2000



- GA : réalisation d'un atlas de la biodiversité 2021-2024**
- candidature pour le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)
 - Stratégie biodiversité en 2022
 - Étude foncière biodiversité en 2022-2023
 - Schéma mobilisation de la ressource en bois

LRPP: candidature pour le label Territoire Engagé pour la Nature (TEN)



Réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Programmation européenne 2021 - 2027



Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux

CONTEXTE DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Dans le cadre des prochaines contractualisations, la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême et la Communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord s'unissent pour répondre à l'appel à candidature de la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'Objectif Stratégique n°5 (OS5) « approche territoriale » du prochain programme opérationnel FEDER 2021/2027, sur le prochain programme LEADER 2023/2027 ainsi que le futur contrat régional.

Ce travail commun représente une opportunité pour les deux EPCI de **consolider leurs visions et ambitions partagées du territoire** à travers la co-construction d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions cohérent. Pour s'enrichir du contexte local et des initiatives actuelles, la réflexion s'est appuyée sur les enjeux traités dans les projets de territoires et CRTE des deux EPCI.

Dans le but d'approfondir la réflexion et de permettre aux acteurs de se l'approprier, une démarche de concertation en deux temps a été menée :

- Un **premier temps consacré à des entretiens d'acteurs** afin d'identifier les préoccupations singulières et communes aux deux EPCI, et recueillir leur vision et attentes sur les prochaines contractualisations.
- Un **second temps dédié à la réalisation de deux séminaires de travail** avec des acteurs des deux territoires afin de recueillir leurs attentes et projets potentiels à mettre en commun.

LES ENTRETIENS

Dans le cadre de cette démarche 7 entretiens ont été réalisés avec des acteurs du territoire :

- **Michel ANDRIEUX**, Vice-président de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême en charge des Grands Projets, de la politique de solidarité aux communes, de la transformation numérique et des ressources humaines
- **Patrick BORIE**, Vice-Président de la Communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord délégué à l'Environnement, le Développement Durable et le Tourisme
- **Josiane DEXET**, Vice-Présidente de la Communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord déléguée aux Actions Sociales et Maisons de Services au Public
- **Marc FAILLET**, Directeur de la CCI Charente et DGA de la CCI Nouvelle-Aquitaine en charge de la stratégie économique, de la formation et responsable des éléments de contractualisation avec le conseil régional
- **Jean-François LETOURNEUR**, DGS de GrandAngoulême
- **Gérard ROY**, Vice-président de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême en charge du développement économique
- **Géraldine SIMON**, DGS de La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Les entretiens ont permis de mettre en lumière les attentes pour la prochaine contractualisation et de recueillir les propositions quant à l'organisation des séminaires.

LES SEMINAIRES : OBJECTIFS ET DÉROULEMENT

Deux séminaires aux déroulés identiques ont été réalisés. Ces rencontres ont été organisées dans l'objectif de faire émerger de grands objectifs stratégiques ainsi que des leviers d'actions, mais aussi pour créer une émulation entre l'ensemble des acteurs (privés, publics) et enfin de favoriser le partage d'une vision territoriale commune.

- Le **1^{er} séminaire** s'est déroulé le 30 mars de 18h à 20h30 dans la salle polyvalente de Marthon. Il a mobilisé **29 participants** en présence de Patrick Borie, Vice-Président de La Rochefoucauld Porte du Périgord, et Gérard Roy Vice-Président de GrandAngoulême.
- Le **2nd séminaire** s'est tenu le 7 avril de 17h30 à 20h dans la salle polyvalente de Garat. Il a rassemblé **35 participants** en présence de Michaël Laville Vice-Président de GrandAngoulême et Patrice Boutenegre Vice-Président de La Rochefoucauld Porte du Périgord.



Ces deux temps de rencontres ont permis de présenter :

- La démarche de contractualisation et l'enjeu d'engager une réflexion commune pour élaborer la candidature contractuelle,
- Une synthèse du diagnostic et des enjeux clés partagés,
- Un temps participatif d'1h10 pour développer une réflexion stratégique et opérationnelle sur trois grands axes : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Les participants répartis par petits groupes d'une dizaine, ont été invités à réfléchir sur les 3 grands thèmes (20 minutes par thème) pour imaginer les objectifs stratégiques et les leviers d'actions sur des sous-thématiques pré-identifiées pour chaque axe. Les riches échanges permettront de nourrir la candidature contractuelle dont le dépôt est prévu le 17 juin.



LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DES SÉMINAIRES

- **La transition écologique**

Sur cette thématique, les échanges et contributions ont porté en premier lieu sur l'enjeu de **la mobilité durable**. Les acteurs ont notamment exprimé le besoin de **développer un maillage transversal** à la Rochefoucauld Porte du Périgord ainsi que les connexions possibles avec le GrandAngoulême et Limoges. Pour ce faire, le renforcement des transports en commun et du co-voiturage pourraient être des solutions à envisager.

Les participants ont également discuté de l'importance des filières énergétiques, et notamment **des potentiels de la filière bois**. D'autres points ont été abordés, comme la rénovation thermique de l'habitat, la végétalisation des espaces ou encore l'accompagnement et l'éducation des acteurs en faveur des économies d'énergie.

Enfin, les participants des séminaires se sont exprimés sur la protection environnementale avec notamment **la protection des milieux aquatiques** ou encore **la problématique des espèces invasives**. Pour répondre aux enjeux qui en découlent, les acteurs du territoire suggèrent des actions telles que l'entretien des ripisylves, la limitation de l'extension urbaine, le recensement des zones humides, ainsi que la valorisation et la sensibilisation de ces espaces naturels par la création de sentiers.

- **Le développement économique**

Le besoin d'**accompagnement des entreprises** a largement été évoqué par les participants. Les porteurs de projets semblent avoir besoin d'être accompagnés sur la reprise et la création de leur entreprise, mais aussi sur la recherche de financements et de foncier disponible sur leur territoire. Sur ces enjeux, une meilleure information et communication à destination des porteurs de projet semble nécessaire.

Les participants ont ensuite abordé les potentialités des deux EPCI concernant **le développement de l'économie sociale et solidaire**. La mise à disposition d'une ingénierie sur l'économie circulaire du territoire permettrait de renforcer les initiatives déjà présentes (recyclerie) et de développer la filière du réemploi et du retraitement des déchets notamment dans le domaine du bâtiment. L'idée serait alors de mettre en réseau les industriels et d'identifier les passerelles à réaliser entre eux.

Pour finir, l'enjeu lié à la formation et à l'emploi est largement ressorti des échanges. Les participants ont évoqué **le besoin d'offrir des emplois correspondant aux études des demandeurs** et de développer des formations qualifiantes adaptées aux métiers disponibles sur le territoire (métiers de l'industrie).

- **La cohésion territoriale**

Les contributions des participants se sont fortement axées sur le tourisme et l'attractivité du territoire avec une forte volonté de **développer une offre touristique cohérente** à l'échelle de la Charente par la création de circuits touristiques.

Le sujet de la santé et du bien-être a également suscité beaucoup d'interventions. Le territoire est touché par la désertification médicale. En réponse à cette problématique les participants conseillent de **favoriser l'arrivée de médecins** en développant l'offre de logements et de locaux prenant en compte l'évolution de leur activité et de leur rythme de travail (maison de santé, mutualisation des gardes).

Le dernier point notable porte sur l'enfance et la jeunesse avec la nécessité de **développer les structures en direction de ces publics** (pôle enfants/jeunesse, centre de loisirs, crèches, garderies, maison des jeunes, etc.) dans le but d'inciter les jeunes parents à rester sur le territoire et à participer à son attractivité.

CONCLUSION

L'ensemble des contributions ont été étudiées et prises en compte dans la rédaction de la candidature contractuelle. Néanmoins au vu des enveloppes budgétaires allouées à la prochaine contractualisation, des choix devront être réalisés et s'appuieront sur une priorisation des axes les plus discutés par les acteurs du territoire.



Réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Programmation européenne 2021 - 2027



Analyse des besoins et description de la stratégie et de ses objectifs
Enjeux et perspectives

Table des matières

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
<u>ANALYSE DES BESOINS ET DU POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE. 4</u>	
1. UNE DOUBLE CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE ET ENERGETIQUE, QUI RENFORCE LA NECESSITE D'AMPLIFIER LES EFFORTS DE TRANSITION SUR LE TERRITOIRE.....	4
2. DES FONCTIONS ECONOMIQUES ET UN TISSU PRODUCTIF EN PLEINE MUTATION	5
3. UNE DOUBLE EXIGENCE CROISSANTE : LA RESORPTION DES INEGALITES GEOGRAPHIQUES ET LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION SPATIALE EQUILIBREE ET « COHESIVE ».	7
<u>SYNTHÈSE AFOM</u>	<u>9</u>
<u>DESCRIPTION DE LA STRATEGIE ET DE SES OBJECTIFS.....</u>	<u>10</u>

Introduction

Le déploiement par la région des contrats de développement et de transition ainsi que l'attribution des fonds relevant du volet territorial des programmes européens (FEDER + LEADER) interviendront dans un cadre de gestion élargi et partagé, qui implique au préalable et pour chaque territoire de projet, de définir une stratégie de développement local, puis de la décliner sous la forme d'un plan d'actions.

Cette stratégie, appuyée sur une analyse précise des forces et des faiblesses du territoire et les éléments issus de la concertation menée auprès des acteurs, devra également répondre aux objectifs définis par la région Nouvelle Aquitaine dans son programme opérationnel régional et tenir compte des grandes orientations de la feuille de route NéoTerra « dédiée à la transition énergétique et environnementale ».

Le territoire de projet regroupe la communauté d'agglomération du Grand Angoulême et la communauté de communes de la Rochefoucauld Porte du Périgord.

Cet espace de coopération compte aujourd'hui 65 communes et près de 165 000 habitants. Polarisé par la centralité angoumoisine, qui concentre la plupart des emplois, des services et des équipements structurants, il est également composé de communes péri-urbaines et de petites communes rurales.

De nombreuses tendances travaillent aujourd'hui le territoire de projet qui se trouve notamment confronté au vieillissement de sa population, aux transformations de ses fonctions économiques, à de nouvelles manières d'occuper l'espace, ou encore aux conséquences en chaîne de la mutation climatique.

Toutes ces dynamiques produisent de puissants effets de recomposition qui s'impliquent entre eux, s'entrelacent, et contribuent en longue période à la transformation durable du territoire et des collectifs qui y vivent ou qui y travaillent.

Ces évolutions dessinent ainsi une nouvelle cartographie des enjeux et des besoins qui appellent des réponses à la fois ciblées et coordonnées.

Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

1. Une double contrainte environnementale et énergétique, qui renforce la nécessité d'amplifier les efforts de transition sur le territoire

Plusieurs facteurs modifient les rapports entre les individus et leurs conditions matérielles d'existence.

Il est d'abord bien établi que les externalités négatives imputables aux activités humaines, qui étendent parfois de manière désordonnée leurs empreintes sur les milieux naturels, déstabilisent les cycles du vivant, fragilisent la biodiversité et provoquent les pollutions de l'air et l'eau.

Sur le territoire de projet, les éléments de diagnostic disponibles font notamment état :

- d'une forte **artificialisation**¹, notamment au sein de l'aire urbaine, qui engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels et qui peut, en imperméabilisant les sols, accélérer le ruissellement des eaux pluviales, accroître la vulnérabilité aux inondations, voire affecter la qualité chimique et écologique des eaux.
- d'une **dégradation de l'état de certains des cours d'eau** qui composent le système hydrique local.
- de **concentrations de particules fines plus élevées** le long des principaux axes routiers (ex : N10).

Toutes les actions tendant 1) à conforter les fonctions agricoles et à limiter les extensions du domaine urbain, 2) à protéger et à valoriser le patrimoine naturel riche et varié du territoire de projet doivent donc être tenues pour prioritaires.

D'autre part, le changement climatique est en lui-même porteur d'un risque systémique qui peut se traduire entre autres par des épisodes météorologiques plus violents, l'aggravation des risques incendie et inondation, ou encore des pressions croissantes sur les ressources et les infrastructures matérielles (ex : déficit de pluie, sécheresses chroniques etc...).

Cet aléa et l'inexorable aggravement des dérèglements à moyen terme imposent donc :

- De conforter les politiques d'atténuation et d'accélérer la transition énergétique, notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire
- De structurer les politiques d'adaptation pour limiter les impacts négatifs de la mutation climatique sur les collectifs humains et la nature

¹ Entre 2009 et 2019, c'est plus de 918 hectares qui ont été artificialisées sur l'ensemble du territoire de projet

Sur le territoire de projet, majoritairement composé d'espaces ruraux et périurbains, les mobilités du quotidien demeurent fortement dépendantes de la voiture.

Cette dépendance expose les ménages concernés aux chocs d'offres et de demandes susceptibles de se produire sur les marchés mondiaux de l'énergie : ils se trouvent placés de la sorte dans une situation de vulnérabilité énergétique² qui augmente logiquement à mesure que l'on s'éloigne des centres urbains.

La « décarbonation » des mobilités revêt donc un caractère doublement prioritaire, en ceci qu'elle permettra en même temps de contenir les émissions de GES et de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire de projet.

Tous les acteurs de ce dernier partage ainsi le constat que le pivot déjà amorcé vers un modèle de développement global qui lui permettra de mieux maîtriser les systèmes d'interdépendances où il se trouve pris, de réduire ses vulnérabilités, de renforcer son autonomie alimentaire et énergétique en « relocalisant » notamment une partie de la production des flux de matières qui sont consommés sur le territoire, ou encore de mieux concilier les exigences du développement et de la nature, doit être conforté et accéléré.

Cette nouvelle orientation générale, à partir de laquelle se redistribuent les actions et les projets et qui porte en elle le germe de nouvelles manières de s'approprier l'espace, de produire et de consommer, impliquera évidemment de doter le territoire d'une ingénierie renforcée pour accompagner toutes les bonnes volontés, favoriser le partage des bonnes pratiques et s'inspirer des actions déjà mises en œuvre ailleurs.

2. Des fonctions économiques et un tissu productif en pleine mutation

La désindustrialisation, qui possède des causes multiples (de la concurrence des pays à bas coût de main d'œuvre à l'évolution des attentes des consommateurs) s'est poursuivie depuis la crise économique de 2008. Ce phénomène qui se produit souvent à bas bruit est matérialisé sur le territoire par la présence d'un nombre important de friches.

Le déclin des activités industrielles a créé un vide que la consommation, soutenue par la dépense publique (salaires versées à des publics fragilisés, retraites, prestations sociales etc...), est venue pour partie combler.

Cette évolution trouve une confirmation évidente :

- Dans la composition et l'origine des revenus du territoire. Le développement local repose en effet à hauteur de 66% sur des revenus de transfert (pensions de retraite, revenus publics et revenus sociaux).

² Les ménages sont dits en situation de vulnérabilité énergétique pour leurs déplacements lorsqu'ils dépensent plus de 4,5 % de leurs revenus pour l'achat du carburant nécessaire à leurs déplacements contraints (et notamment les déplacements professionnels).

- Dans la répartition des emplois. L'administration publique se présente comme le premier employeur du territoire (9 335 emplois, soit 13,4% de l'emploi total).

Elle signale une mutation générale du modèle de développement du territoire, désormais davantage assis sur les activités de la sphère présentielle³.

Si cette nouvelle orientation est conforme aux tendances observées partout en France, ce modèle de développement comporte toutefois quelques spécificités :

- Le maintien d'une activité de filière autour de la fabrication d'équipements électriques, qui représente près de 3 000 emplois.
- Une spécialisation ancienne dans le papier et le carton.
- Une sous-représentation des activités touristiques, dont le poids demeure très faible dans le « mix » économique local.
- Un écosystème émergent autour des métiers de l'image, avec un fort potentiel d'innovation.

Les deux premiers secteurs cités semblent toutefois confrontés à des difficultés structurelles croissantes⁴ qui contribuent aux évolutions défavorables de l'emploi marchand et salarié privé sur le territoire.

Quoique positive, la dynamique de l'emploi sur le territoire de projet demeure en effet très inférieure à la dynamique régionale : 0,31 % contre 8,25% à l'échelle de la région (période 2009 – 2019).

Cette fragilité résulte également pour partie d'un manque de qualifications d'une partie de la population active. Les éléments de diagnostic font ainsi état d'une surreprésentation du nombre de jeunes ni en emploi ni en formation (19,3 % en 2017).

C'est donc un nouveau modèle économique qui a émergé sur le territoire, et qui continue d'évoluer dans une ou plusieurs directions qu'il appartient aux acteurs notamment publics de tenter de préciser et de structurer.

Le croisement des contributions recueillies lors de la concertation et des éléments évoqués un peu plus haut permettent d'identifier ce que pourraient être les futurs piliers d'un système de développement diversifié et responsable.

Si l'emploi public, les services à la personne et les activités présentielles continueraient logiquement d'en former le centre de gravité, d'autres activités pourraient venir le compléter :

- Le tourisme possède un potentiel de développement important, sous réserve de mieux positionner la destination et de maîtriser ses effets éventuellement perturbateurs sur les milieux naturels. Le territoire compte en effet de nombreux atouts (le fleuve Charente et ses affluents, un bâti remarquable, un patrimoine naturel largement préservé) sur lesquels il pourra s'appuyer pour augmenter le nombre de visites et de visiteurs.

³ Les activités présentielles désignent les activités tournées vers la satisfaction des besoins des résidents du territoire.

⁴ Les effectifs du secteur ont baissé de 10% entre 2014 et 2019.

- La spécialisation du territoire de projet dans les métiers de l'image pourrait être confortée. Le développement de cet écosystème d'innovations impliquera cependant de conforter la fonction « conception-recherche » au sein du pôle angoumoisien en favorisant notamment les dynamiques de fertilisation croisée qui peuvent prendre effet entre les établissements de l'enseignement supérieur et les entreprises.
- Le déploiement de logiques circulaires permettrait également de renforcer la soutenabilité du système de production local.
- Le développement de nouvelles filières viendrait accompagner les efforts de transition et le déploiement de nouvelles façons de se loger (rénovation énergétique) ou de se déplacer (mobilités bas-carbone).

Tous les acteurs rencontrés reconnaissent que ces évolutions n'advieront pas d'elles-mêmes, et qu'elles nécessiteront un ensemble d'actions et d'interventions pour orienter le cours d'un développement qui dépend également d'un très grand nombre de facteurs exogènes.

3. Une double exigence croissante : la résorption des inégalités géographiques et la mise en place d'une organisation spatiale équilibrée et « cohésive ».

Composite, le territoire de projet est caractérisé par la très grande diversité de son tissu communal.

La centralité angoumoisine « organise » en effet un espace qui regroupe des communes péri-urbaines et des communes rurales, des espaces en croissance démographique et d'autres qui connaissent un double phénomène de déclin et de vieillissement de leur population, des territoires « prospères » et d'autres qui cumulent les difficultés.

Cette diversité, et les disparités qui lui sont fréquemment associées, créent logiquement plusieurs niveaux d'attentes et de besoins sur un territoire qui, comme, tous les autres, est également travaillé par des mouvements souterrains qui conduisent notamment à la dissociation croissante des lieux de résidence et des lieux d'emploi, à la concentration spatiale des activités économiques, à la fragilisation des petites centralités et du tissu commercial de proximité, ou encore à la hausse du nombre de logements vacants.

Si le territoire de projet bénéficie d'un niveau global d'équipement satisfaisant⁵, des déséquilibres ponctuels apparaissent en matière d'offre et d'accès à certains services aux publics.

Les évolutions d'une démographie médicale vieillissante font notamment l'objet d'une préoccupation grandissante⁶. En l'état, les actions mises en œuvre pour

⁵ 26 % des habitants du territoire résident dans un centre majeur d'équipements et de services (commune de niveau 4 dans la nomenclature développée par l'INSEE pour qualifier les fonctions de centralité).

⁶ Le territoire de projet ne compte aujourd'hui que 6,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants.

favoriser l'accueil et l'implantation des praticiens généralistes dans les déserts médicaux n'ont pas (encore) rencontré le succès espéré.

La concentration des équipements culturels et sportifs en milieu urbain engendre également des inégalités d'accès d'autant plus fortement ressenties que ces services contribuent généralement à la vie et à l'attractivité résidentielle des territoires.

L'augmentation de la vacance commerciale, elle, touche à la fois le cœur de l'agglomération et les petits pôles secondaires. Si les causes de ce phénomène sont multiples, il signale un mouvement général de recomposition de l'offre commerciale qui se traduit notamment par la mise en difficulté des commerces de proximité⁷.

Dans un contexte général marqué par la montée d'un sentiment d'injustice territoriale, les actions favorisant le maintien d'un maillage équilibré et cohérent du territoire de projet par les services et les équipements constituent donc une priorité.

La distribution dans l'espace des indicateurs de richesse, d'emploi ou de population révèlent par ailleurs de fortes discontinuités sur le territoire et la présence de situations très contrastées.

- Certains quartiers de l'aire urbaine d'Angoulême qui relèvent également de la géographie prioritaire se caractérisent ainsi par des taux de chômage et de pauvreté largement supérieurs aux moyennes régionales et nationales.
- Le vieillissement de la population est beaucoup plus marqué dans les territoires ruraux de la CC LRPP : les plus de 75 ans y sont ainsi largement surreprésentés⁸. Cette structure démographique induit des besoins de service particuliers qui doivent être correctement appréhendés.

Toutes ces recompositions portent en elles des tendances centrifuges susceptibles de déséquilibrer les systèmes territoriaux et de dégrader les conditions de vie / l'attractivité résidentielle de portions entières du territoire de projet.

Elles appellent donc des réponses ciblées et complémentaires des actions déjà engagées afin de conforter les services de proximité et les petites centralités⁹, mais également de renforcer les fonctions métropolitaines regroupées au sein de l'aire urbaine.

⁷ Les offres en boucherie et en boulangerie sont inférieures de 20 et 40 % aux standards du référentiel INSEE.

⁸ Les plus de 75 ans représentent près de 15 % de la population de la CCLRPP contre un peu plus de 10 % de la population du Grand Angoulême.

⁹ Trois actions tendant à la redynamisation des centralités sont déjà mises en oeuvre sur le territoire de projet : le programme « Action Cœur de Ville » sur Angoulême, l'opération de revitalisation du territoire sur les communes de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre, le programme Petites villes de demain qui couvre les communes de La Rochefoucauld et Montbron.

SYNTHÈSE AFOM

Atouts

- Un **positionnement attractif**, au cœur de la région Nouvelle Aquitaine
- Un **cadre de vie de qualité**, une desserte satisfaisante
- Un **patrimoine naturel, historique et culturel riche et varié**, de **nombreuses aménités paysagères**, qui contribuent à l'attractivité résidentielle du territoire
- Un pôle urbain qui remplit pleinement ses fonctions de centralité et qui assure un bon niveau d'équipement au territoire de projet
- Un écosystème d'activités émergeant autour des métiers de l'image et d'un évènement structurant, récurrent et à fort rayonnement (le festival de la Bande Dessinée et plus récemment le Festival du Film Francophone).

Faiblesses

- Une **spécialisation ancienne** dans des secteurs industriels à moindre valeur ajoutée et en déclin, qui expose plus fortement le territoire aux aléas économiques conjoncturels
- Un modèle de développement local fortement **dépendant de la consommation et de la dépense publique**
- Une **dynamique de l'emploi plutôt défavorable**, qui traduit notamment les difficultés rencontrées par le système de production local
- Des déficits ponctuels en matière de services à la population : santé, sport et culture
- Une **artificialisation importante des sols**, notamment au sein et sur les marges de l'aire urbaine angoumoise
- Une organisation spatiale qui renforce la dépendance à la voiture, la vulnérabilité énergétique des ménages et contribue fortement aux émissions de GES du territoire

Opportunités

- La structuration de nouvelles filières en lien avec les transitions énergétique, écologique, alimentaire
- Le développement du principe de circularité, pour constituer des boucles vertueuses à l'échelle du territoire et « faire atterrir » le modèle de développement local.
- **L'amélioration du positionnement touristique du territoire**, pour en faire un pilier du « modèle économique » du territoire en valorisant ses atouts
- **L'accélération de la décarbonation des mobilités** sur le territoire de projet en agissant sur le besoin de déplacement, sur le mode de déplacement utilisé et sur l'efficacité environnementale des véhicules utilisés.
- La promotion du développement des activités sportives de pleine nature

Menaces

- Une fragilisation accrue des petites centralités, qui aggraverait les déséquilibres de l'armature du territoire de projet
- Des atteintes à la biodiversité et aux milieux naturels, imputables aux externalités mal maîtrisées des activités humaines
- Une cohésion sociale minée par le maintien de disparités territoriales et de richesses fortes.
- Une exposition accrue aux risques incendie et inondation, résultant notamment d'un défaut d'anticipation *et* d'adaptation.
- Le déclin accéléré de certaines activités industrielles demeurant sur le territoire du Grand Angoulême.

Description de la stratégie et de ses objectifs

Pour répondre à tous ces enjeux, les élus et les acteurs du territoire de projet ont décidé de définir trois grands axes stratégiques, qui orienteront l'action du groupe d'action locale (GAL) et les interventions croisées des programmes européens et de la région.

→ Objectif prioritaire n°1

Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire à travers :

- Le soutien au tissu et aux activités des micro-entreprises
- Le développement de l'économie circulaire
- La requalification des friches industrielles
- La mise en tourisme durable du territoire

→ Objectif prioritaire n°2

Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet, en :

- Soutenant les opérations de revitalisation des petites centralités
- Renforçant l'offre de soins en développant notamment la télémédecine
- Soutenant les actions en faveur de la géographie prioritaire urbaine et rurale
- Développant l'offre culturelle et sportive au bénéfice des territoires « déficitaires »
- Confortant le commerce de proximité

→ Objectif prioritaire n°3

Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions, via :

- La réduction de l'empreinte carbone du bâti
- Le soutien à l'émergence et à la consolidation de nouvelles filières autour de la transition énergétique
- Le soutien aux producteurs locaux et le développement de l'agroécologie
- L'évolution des modes de déplacement ou encore la limitation des besoins de déplacement
- La protection / valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles



Réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Programmation européenne 2021 - 2027



Plan d'actions : Maquette financière et fiches actions

STRATÉGIE DU TERRITOIRE DE PROJET			Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action			
			FEDER OS 5		LEADER	
			2 941 246 €	EN %	1 259 100 €	EN %
Objectif prioritaire n°1	Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	Description du contenu de la fiche action	882 374 €	30%	377 730 €	30%
Fiche action n°1	Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire, et notamment des micro-entreprises, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité de leurs activités	Cette fiche action vise à assurer la diversification et la revitalisation du tissu économique local, en accompagnant notamment les petits porteurs de projet ou encore en soutenant les initiatives tendant à requalifier / reconvertir les friches industrielles, tout en s'assurant que lesdits projets présentent un haut niveau d'exigence environnementale			377 730 €	30%
Fiche action n°2	Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité	ici, il s'agira d'encourager et d'apporter un appui financier aux projets innovants contribuant au développement local tout en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental des activités. Le déploiement de cette nouvelle approche concerne aussi bien les systèmes de production, les comportements des usagers et des consommateurs que les actions visant à favoriser le recyclage des matières et des matériaux.	294 125 €	10%		
Fiche action n°3	Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire	Cette fiche action vise à soutenir toutes les actions tendant à améliorer le positionnement touristique du territoire, à valoriser ses atouts naturels et patrimoniaux, à favoriser une meilleure structuration des réseaux d'acteurs concourant à l'accueil des visiteurs, et à augmenter le nombre de visites et de nuitées sur le territoire	588 249 €	20%		
Objectif prioritaire n°2	Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet	Description du contenu de la fiche action	1 617 685 €	55%	0 €	0%
Fiche action n°4	Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet	Le territoire de projet entend contribuer à l'effort général porté par les pouvoirs publics pour lutter contre la fragilisation des petites centralités en soutenant notamment les opérations tendant à raviver le tissu commercial, lutter contre la vacance des logements. Il inscrira cependant ses interventions dans un rapport de complémentarité avec les dispositifs portés par l'Etat et les collectivités territoriales.	588 249 €	20%		
Fiche action n°5	Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain	Cette fiche action flèche une partie des co-financements vers les actions qui se donnent pour objectifs de développer les accès au sport à la culture en géographie prioritaire (milieu rural et quartiers politiques de la ville), de conforter l'offre de soins primaires / de proximité ou encore de développer les services et les actions en faveur de l'enfance jeunesse	1 029 436 €	35%		
Objectif prioritaire n°3	Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	Description du contenu de la fiche action	441 187 €	15%	314 775 €	25%
Fiche action n°6	Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en réduisant l'empreinte carbone des manières d'habiter, en renforçant l'ingénierie de projet et en soutenant des initiatives tendant à favoriser l'acculturation des acteurs à ces enjeux	Le territoire de projet souhaite continuer aux efforts de transitions qui concernent aussi bien les manières de se déplacer que celles d'occuper l'espace, en apportant un soutien financier aux petites opérations tendant à la rénovation thermique des logements privés ainsi qu'à des initiatives (études, ateliers, groupes de réflexion) favorisant la prise en compte des enjeux d'adaptation au et d'atténuation du changement climatique dans les systèmes de décision.			314 775 €	25%
Fiche action n°7	Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité et les ressources naturelles	Cette fiche action vise à accompagner / encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'un nouveau rapport aux milieux naturels, ainsi qu'à la réduction des pressions exercées sur les ressources du territoire de projet. Il s'agira notamment, au vu des tensions croissantes sur les ressources hydriques, de créer les conditions favorables à une meilleure adéquation entre les besoins et les ressources	235 300 €	8%		
Fiche action n°8	Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet	En cohérence avec les actions déjà mises en oeuvre, le GAL se propose d'affecter une partie de l'enveloppe allouée au territoire de projet à des actions susceptibles de contribuer au développement des circuits courts, à la valorisation des productions locales ainsi qu'à la résilience et à l'autonomie des systèmes alimentaires du territoire	205 887 €	7%		
Fiche action n°9 Animation et gestion de la stratégie	Animer la stratégie de développement local et les programmes européens sur le territoire de projet	Il s'agit ici de soutenir la structure de projet et d'ingénierie mise en place par le GAL pour accompagner les porteurs de projet, de l'information à la pré-instruction des dossiers de candidature			503 640 €	40%
Fiche action n°10 Coopération	Coopération interterritoriale et transnationale	Le GAL souhaite participer à l'approfondissement des cultures de coopération et au dépassement des découpages administratifs institués pour favoriser le croisement des regards, des expériences et des approches autour des enjeux qui forment la colonne vertébrale de la stratégie de développement local			62 955 €	5%

MAQUETTE FINANCIERE

Stratégie	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif prioritaire et fiche-action :		% de la maquette par objectif et fiche action
	FEDER OS5	LEADER	
OP n°1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	882 374	377 730	30%
FA n°1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire, et notamment des micro-entreprises, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité de leurs activités		377 730	9%
FA n°2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité	294 125		7%
FA n°3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire	588 249		14%
OP n°2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet	1 617 685	0	39%
FA n°4 : Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet	588 249		14%
FA n°5 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain	1 029 436		25%
OP n°3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	441 187	314 775	18%
FA n°6 : Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en favorisant la montée en compétences soutenant des études ou des initiatives tendant à renforcer l'acculturation des acteurs à ces enjeux		314 775	7%
FA n°7 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité et les ressources naturelles	235 300		6%
FA n°8 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet	205 887		5%
FA n°9 : Animer la stratégie de développement local et les programmes européens sur le territoire de projet		503 640	12,0%
FA n°10 : Coopération interterritoriale et transnationale		62 955	1,5%
TOTAL	2 941 246	1 259 100	4 200 346

FICHE ACTION N°1	Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire, et notamment des micro-entreprises, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité de leurs activités	
Objectif prioritaire N°1	Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	
Fonds mobilisé + montant	FEADER	377 730 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Diversifier et revitaliser le tissu économique local, créer des emplois durables → Développer l'économie sociale et solidaire → Répondre aux besoins de la population en matière de services marchands → Contribuer à la diffusion d'un haut niveau d'exigence en matière de respect de l'environnement (sobriété foncière, prise en compte du développement durable etc...)	
Types d'actions soutenues	<u>Actions visant à favoriser l'accueil de nouvelles entreprises</u> <u>Actions visant l'aide à la création, au maintien, au développement et à la reprise d'entreprises</u> <u>Actions visant au développement de l'économie sociale et solidaire</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités et groupements · Chambres consulaires · Personnes physiques (uniquement en vue de la réalisation d'études préalables à la création) · Micro entreprises au sens de la recommandation européenne (2003/361/CE), c'est-à-dire celles occupant moins de 10 personnes et dont le CA annuel n'excède pas 2 millions d'euros.	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Région · Collectivités et leurs groupements · Organismes consulaires	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le programme LEADER sera mobilisé pour accompagner les TPE en milieu rural. Les opérations visant à renforcer la croissance et la compétitivité des PME pourront, elles, faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre de l'OS 1.3 du PO FEDER.	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	· Nombre d'emplois durables créés · Nombre de projets de création d'entreprises soutenus	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action s'inscrit pleinement dans le cadre stratégique défini par la région en ceci qu'elle partage avec lui l'objectif de favoriser la transition des entreprises vers des modes de production plus soutenables et plus respectueux de l'environnement → Ambition n°3 de la feuille de route NéoTerra	

FICHE ACTION N°2	Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité	
Objectif prioritaire N°1	Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	294 125 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Favoriser le déploiement d'innovations qui accompagneront la transition des systèmes de production et développeront les pratiques de réemploi / recyclage → Contribuer à la baisse des impacts environnementaux des activités économiques → Lutter contre le gaspillage des ressources sur le territoire de projet	
Types d'actions soutenues	<u>Actions favorisant la réduction des externalités négatives des activités économiques</u> <u>Actions concourant au déploiement de modes de production / consommation plus économe en ressources</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Entreprises · Groupements d'entreprises · Chambres consulaires · Associations	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Région · EPCI · Organismes consulaires · ADEME	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	L'OS 2.6 du PO FEDER porte un objectif similaire, mais concerne en priorité les acteurs appartenant à des filières à fort enjeu environnemental (ex : BTP, déchets, filière plastique etc...) Les projets s'inscrivant dans une approche territoriale (ex : recherche d'une meilleure adéquation entre la production et la consommation locale) pourront être fléchés vers l'OS 5 du PO FEDER	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	· Nombre de projets soutenus ayant contribué à la réduction de l'impact environnemental des entreprises du territoire de projet · Nombre de projets soutenus ayant contribué au déploiement d'un meilleur équilibre entre besoins et ressources	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action répond sous plusieurs aspects aux ambitions constitutives de la feuille de route NéoTerra. Elle poursuit les mêmes objectifs de préservation / protection des ressources et de recomposition des modes de production. → Ambitions n°3, 7, 8, 9 et 10	

FICHE ACTION N°3	Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire	
Objectif prioritaire N°1	Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	588 249 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Améliorer / renforcer le positionnement et l'attractivité touristiques du territoire → Valoriser les atouts patrimoniaux du territoire de projet → Structurer les réseaux d'acteurs, au service d'une vision intégrée et partagée du développement touristique → Contribuer à l'augmentation de la fréquentation touristique du territoire, tout en conciliant cette dynamique avec l'exigence de protection de l'environnement	
Types d'actions soutenues	<u>Actions tendant à mettre en valeur les patrimoines naturels, historiques et culturels du territoire de projet</u> <u>Actions visant à améliorer la structuration touristique du territoire</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités territoriales (et leurs groupements) · Offices de tourisme · Associations · Propriétaires de sites privés	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Région · EPCI · Départements	
Lignes de partage avec les autres dispositifs		
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	· Nombre d'opération de communication soutenues · Nombre de manifestations / expositions liées au patrimoine soutenues	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Les liens entre cette fiche action et les ambitions de la feuille de route NéoTerra sont plus ténus. Il s'agit moins d'accompagner les transitions du territoire de projet que de diversifier les moteurs de son développement, tout en maîtrisant les effets sur l'environnement d'une augmentation des flux touristiques	

FICHE ACTION N°4	Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet	
Objectif prioritaire N°2	Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	588 249 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Conforter les fonctions de centralité des petites polarités du territoire de projet → Résorber les déséquilibres de l'offre commerciale, lutter contre la vacance, et renforcer les petits commerces de proximité → Améliorer l'offre de logement au sein de ces petites centralités	
Types d'actions soutenues	<u>Actions visant à renforcer le commerce de proximité dans les petites centralités</u> <u>Actions contribuant à l'amélioration et à la résorption de la précarité énergétique des logements privés au sein des petites polarités</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Micro-entreprises · Collectivités territoriales et leurs groupements · Opérateurs publics, publics / privés, type SPL ou SEM	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Collectivités territoriales et leurs groupements · Agences de l'Etat	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	En matière de logement et de lutte contre la précarité énergétique, l'OS5 pourra être mobilisé pour financer des opérations de rénovation énergétique de portée limitée (< 20 logements) qui s'inscrivent pleinement dans une stratégie de dynamisation des centres-bourgs, donc des petites centralités du territoire. Toutes les autres opérations poursuivant sur le territoire de projet un double objectif d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre relèveront de l'OS 2.1 du PO FEDER.	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	→ Nombre de projets soutenus → Nombre d'emplois créés dans le commerce de proximité → Évolution du taux de vacance commerciale et du taux de vacance des logements dans les petites centralités	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Les orientations de cette fiche action font écho à l'effort général de transition que porte la feuille de route Néo-Terra. → Ambition n°5	

FICHE ACTION N°5	Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain	
Objectif prioritaire N°2	Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	1 029 436 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Conforter l'attractivité résidentielle du territoire → Renforcer le tissu associatif culturel et sportif, améliorer le niveau d'équipement du territoire de projet → Résorber les déserts médicaux en anticipant les évolutions de la démographie médicale et en renforçant l'offre de soins primaires	
Types d'actions soutenues	<u>Actions tendant à renforcer l'offre culturelle, sportive et de loisirs, en particulier dans les espaces où des déficits ont fait l'objet d'un constat partagé</u> <u>Actions visant à conforter les services en faveur de l'enfance et de la jeunesse</u> <u>Actions visant à assurer un accès aux soins primaires de qualité sur l'ensemble du territoire de projet (ex : télémédecine)</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités territoriales et leurs groupements · Associations	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Collectivités territoriales et leurs groupements · Agence régionale de santé	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Tous les projets innovants autour du numérique et au bénéfice des usagers relèveront plutôt de l'OS 1.2 du PO FEDER (ex : télémédecine). L'OS 5 du FEDER viendra lui financer des projets d'équipement favorisant le maintien ou l'amélioration de l'accès aux services dans les zones "déficitaires"	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	→ Nombre de projets d'équipement soutenus → Nombre d'évènements et de manifestations soutenus	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action qui répond à plusieurs des objectifs prioritaires définis pour la génération à venir des programmes européens ne comporte pas de liens directs avec la feuille de route NéoTerra	

FICHE ACTION N°6	Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation sur le territoire en réduisant l'empreinte carbone des manières d'habiter, en renforçant l'ingénierie de projet et en soutenant des initiatives tendant à favoriser l'acculturation des acteurs à ces enjeux	
Objectif prioritaire N°3	Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	
Fonds mobilisé + montant	FEADER	314 775 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Favoriser la rénovation énergétique / thermique des logements → Encourager le déploiement des politiques d'adaptation et d'atténuation sur le territoire de projet → Accompagner les initiatives favorisant la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration et la prise de décisions (information, sensibilisation, formation) → Stimuler et accélérer la montée en compétence(s) du territoire de projet sur ces enjeux structurants	
Types d'actions soutenues	<u>Actions visant à accompagner la rénovation thermique des logements et / ou la décarbonation des manières de se chauffer</u> <u>Actions tendant à renforcer l'appropriation des enjeux relatifs aux politiques d'atténuation et d'adaptation par les acteurs et les décideurs locaux : études, démarches prospectives, démonstrateurs locaux etc...</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités territoriales et leurs groupements · Associations · Particuliers	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Collectivités territoriales et leurs groupements · ADEME	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Les politiques d'atténuation et d'adaptation trouvent un certain nombre d'occurrences et de traductions dans les axes 2 et 3 du PO FEDER : · Les <i>investissements</i> favorisant le déploiement des énergies renouvelables ou la prévention des risques relèveront ainsi de l'axe 2 du PO FEDER · Les initiatives en faveur du développement des mobilités propres et prenant effet sur le territoire de l'AOM Grand Angoulême relèveront, elles, de l'axe 3 du PO FEDER Le LEADER pourra être mobilisé pour favoriser les initiatives de portée plus modeste, visant en priorité le soutien à des petites opérations de rénovation thermique et à favoriser la diffusion de ces enjeux dans les territoires ruraux, la sensibilisation / formation des acteurs et une meilleure prise en compte de ces approches dans la prise de décision	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	→ Nombre de projets soutenus → Nombre d'actions de sensibilisation / formation réalisées	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action s'inscrit pleinement dans l'horizon stratégique tracé par la feuille de route NéoTerra. → Ambitions n°4 et 6	

FICHE ACTION N°7	Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité et les ressources naturelles	
Objectif prioritaire N°3	Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	235 300 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et les externalités négatives en résultant → Protéger les ressources naturelles et la biodiversité du territoire	
Types d'actions soutenues	<u>Actions visant à protéger / valoriser la biodiversité sur le territoire de projet</u> <u>Actions visant à limiter les externalités négatives imputables aux activités humaines</u> <u>Actions tendant à réduire les tensions / pressions exercées sur la ressource en eau</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités locales et leurs groupements · Associations · Propriétaires privés	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Collectivités territoriales et leurs groupements, notamment Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique · Associations	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	L'OS 2.7 du PO FEDER cible les mesures destinées à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en agissant sur les infrastructures, en particulier en milieu urbain. Le volet territorial du FEDER viendra donc compléter cette action en soutenant notamment les actions de prévention / sensibilisation (hors infrastructures)	
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	Nombre de projets soutenus Nombre d'actions de sensibilisation / prévention accompagnées	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action, comme la fiche action n°2, vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'un nouveau rapport, plus harmonieux, entre les collectifs humains et les milieux naturels / ressources dont ils dépendent. En cela, elle fait écho à la feuille de route NéoTerra. → Ambitions 8 et 9	

FICHE ACTION N°8	Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet	
Objectif prioritaire N°3	Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions	
Fonds mobilisé + montant	FEDER	205 887 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Accompagner les producteurs locaux et favoriser la formation de circuits courts → Favoriser le développement des pratiques de l'agroécologie → Accélération l'adaptation des systèmes agricoles locaux au changement climatique	
Types d'actions soutenues	<u>Actions visant à faire évoluer les pratiques des agriculteurs dans le sens de l'agroécologie</u> <u>Actions visant à renforcer le bouclage du système alimentaire local sur lui-même</u> <u>Actions visant à adapter le système agricole au changement climatique, tout en participant à son atténuation</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Exploitants agricoles · Collectivités territoriales et leurs groupements · Associations	
Cofinancements potentiellement mobilisables	<u>Co-financeurs potentiels :</u> · Collectivités territoriales et leurs groupements	
Lignes de partage avec les autres dispositifs		
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)	Nombre de projets soutenus Nombre d'actions de sensibilisation / communication autour des filières de producteurs locaux	
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra	Cette fiche action fait écho à plusieurs lignes directrices de la feuille de route NéoTerra → Ambitions n°2, 8 et 9	

FICHE ACTION N°9		Animer la stratégie de développement local et les programmes européens sur le territoire de projet	
Fonds mobilisé + montant	FEADER	503 640 €	
Contenu de la fiche action	<p><u>Objectifs poursuivis :</u> → Constituer une équipe projet élargie, en capacité d'intervenir sur les deux programmes européens (FEADER territorial + LEADER) → Favoriser l'émergence de projets en contribuant à l'information de toutes les composantes du territoire de projet → Apporter un soutien technique, administratif aux porteurs de projet → Contribuer à l'animation de la stratégie de développement local</p>		
Types d'actions soutenues	<p><u>Actions visant à accompagner les porteurs de projets, à assurer la gestion administrative et financière des programmes européens</u> <u>Actions contribuant à l'animation, au suivi et à l'évaluation de la stratégie de développement local</u></p>		
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	Structure porteuse du GAL		
Cofinancements potentiellement mobilisables			
Lignes de partage avec les autres dispositifs			
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)			
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra			

FICHE ACTION N°10	Coopération interterritoriale et transnationale	
Fonds mobilisé + montant	FEADER	62 955 €
Contenu de la fiche action	Objectifs poursuivis : → Encourager / favoriser les échanges et le partage de bonnes pratiques entre les territoires de projet → Susciter des dynamiques d'enrichissement croisé	
Types d'actions soutenues	<u>Actions de communication</u> <u>Visites de terrain</u> <u>Réalisation d'études conjointes</u> <u>Actions de formation</u>	
Bénéficiaires potentiellement visés (en conformité avec les programmes)	· Collectivités locales et leurs groupements · Associations · Chambres consulaires	
Cofinancements potentiellement mobilisables		
Lignes de partage avec les autres dispositifs		
Indicateurs de suivi envisagés (de réalisation et de résultat)		
Articulations avec la feuille de route Néo-Terra		



Réponse à l'appel à candidature régional pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL)

Programmation européenne 2021 - 2027



Descriptif des mécanismes d'animation/communication, gestion, suivi et évaluation de la stratégie

Descriptif du processus de mobilisation et de participation des acteurs locaux dans la stratégie

Un nouvel accord de gouvernance pour le territoire de projet

La mise en œuvre de la stratégie de développement local défini par les acteurs du territoire de projet repose sur une structure *ad hoc*, le groupe d'action locale (GAL), qui assure notamment un accompagnement des porteurs de projets ainsi qu'une pré-instruction et une pré-sélection des dossiers de candidature au financement des programmes européens.

Instance de coordination, elle doit, dans sa composition, représenter toutes les composantes du territoire de projet.

Les évolutions apportées au cadre de gestion des programmes européens par la région Nouvelle Aquitaine positionnent désormais cette structure sur un périmètre élargi et la dote d'un ressort territorial à la fois *rural* et *urbain*.

Le GAL conserve ses prérogatives traditionnelles, et continuera bien de piloter le programme LEADER. Mais il se voit également confier la tâche d'accompagner les actions relevant du volet territorial du FEDER (OS n°5).

La composition des instances

Comme indiqué précédemment, l'instance centrale constituée dans le cadre des contractualisations territoriales est le Groupe d'Action Locale (GAL).

Il assure la coopération entre les différentes composantes du territoire de projet, met en œuvre la stratégie territoriale commune et pré-sélectionne les opérations à financer.

Pour ce faire, il est constitué :

- **D'une équipe d'animation / technique**
- **D'un comité de programmation composé d'un collègue public et d'un collègue privé**

Concernant GrandAngoulême et La Rochefoucauld Porte du Périgord, le GAL doit s'assurer d'une bonne représentation :

- Des composantes urbaines et rurales du territoire de projet
- Des acteurs privés et consulaires présents sur chaque EPCI

L'animation du dispositif et de la stratégie de développement local

La précédente génération du programme LEADER a permis de développer les pratiques de coopération entre les deux EPCI constitutifs du territoire de projet.

La nouvelle orientation donnée à la contractualisation et le nouvel équilibre dessiné entre les espaces urbains et les espaces ruraux impliquent d'approfondir et de renforcer ces pratiques pour que puissent émerger une représentation et une appréhension communes des enjeux et des solutions à mettre en place entre toute les parties prenantes de la contractualisation.

La concertation et les échanges intervenus dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement locale ont suscité une dynamique qu'il appartiendra au GAL d'entretenir et de développer tout au long de la future période de contractualisation, en multipliant **les temps / les espaces de dialogue** et en **structurant de nouveaux canaux de communication**.

La nouvelle gouvernance du territoire de projet devra concilier les trois exigences suivantes :

- **Inform**er tous les acteurs sur les modalités de mise en œuvre de la stratégie de développement local

- **Accompagner les porteurs de projet** dans la préparation et le dépôt de leurs dossiers de candidature. Cet accompagnement ne pourra pas reposer exclusivement sur l'équipe projet constituée par le GAL et impliquera des échanges réguliers avec les services régionaux.
- **Assurer la structuration et l'animation des réseaux d'acteurs** sur le territoire de projet, contribuer à l'émergence de représentations communes et partagées

Ces orientations impliquent le déploiement de moyens et d'outils adaptés.

INFORMER	ACCOMPAGNER	ANIMER
<ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'un guide d'accueil pour les nouveaux arrivants au sein du GAL → Animation de deux ou trois réunions de lancement pour informer les acteurs du territoire de projet des orientations de la nouvelle stratégie de développement et des critères de sélection des candidatures → Site internet ou onglet dédié aux contractualisations sur le site des structures partenaires → Newsletter biannuelle renseignant sur les étapes passées et à venir (ex: compte rendu de séminaires, résultats des candidatures, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Une équipe projet renforcée, avec l'adjonction d'un ETP supplémentaire à l'ETP aujourd'hui mobilisé pour assurer l'animation du programme LEADER → Un guichet unique bien identifié → Une aide au montage des dossiers et des entretiens de suivi réguliers avec chaque porteur de projet 	<ul style="list-style-type: none"> → Constitution de trois collèges thématiques autour des trois orientations de la stratégie de développement local → Organisation d'une rencontre annuelle entre les trois collèges pour croiser les regards, partager les retours d'expérience et contribuer à l'animation de la stratégie de développement local, avec possibilité de mobiliser d'autres acteurs issus du territoire de projet ou de territoires de projet voisins et présentant des caractéristiques similaires

Chaque collège thématique se verra confier les tâches suivantes :

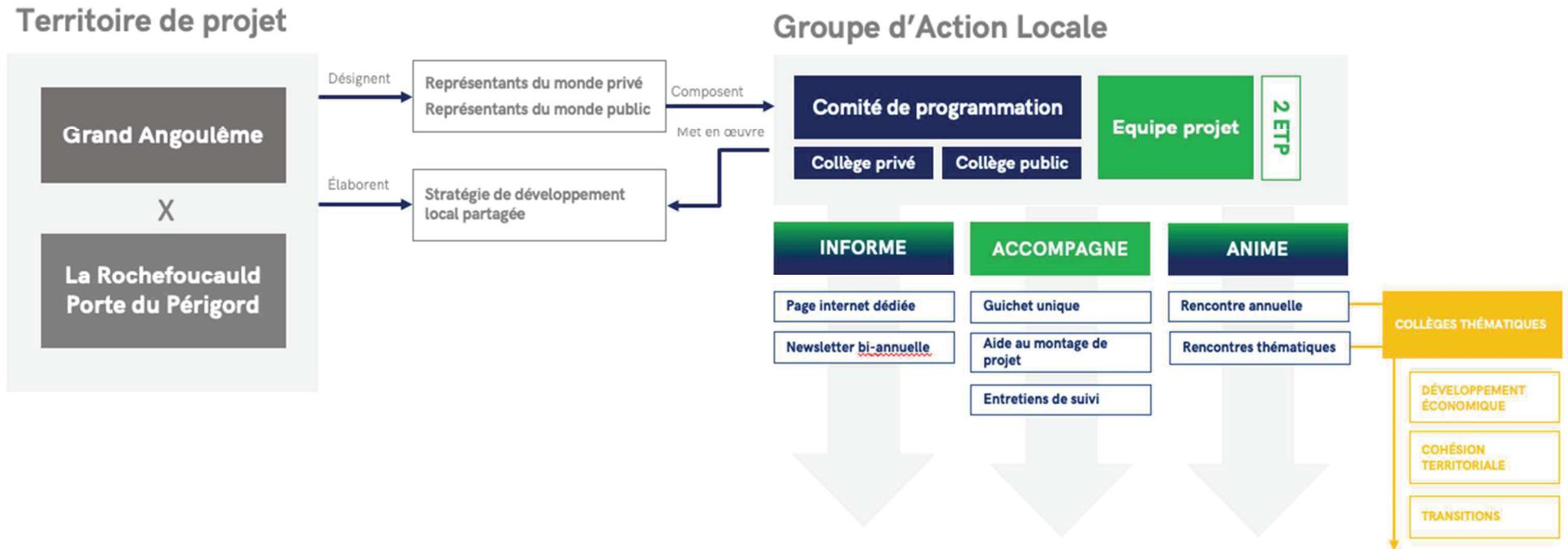
- Le **suivi** de la stratégie de développement local et des modalités de mise en œuvre des fiches actions relevant de l'objectif prioritaire les concernant
- **L'évaluation** des dites modalités et des projets soutenus par les programmes européens
- La réorientation des fiches actions et de la stratégie de développement locale si l'évaluation conclut à son opportunité / utilité

Ces nouvelles instances, qui viennent compléter la gouvernance du territoire de projet, ne se substituent pas au comité de programmation, qui demeure l'organe décisionnel du GAL.

Elles ouvrent cependant un espace de dialogue supplémentaire qui doit permettre aux acteurs, et notamment privés, d'être davantage impliqué dans la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie de développement local.

La position des membres de chaque collège, qui se trouveront à l'interface entre le GAL et les composantes du territoire de projet, leur confèrera également un rôle particulier : ils devront notamment contribuer à renforcer la visibilité du GAL et à faire connaître son action auprès des porteurs de projet éventuels.

Schéma récapitulatif de la gouvernance du territoire de projet



Les règles de fonctionnement du GAL

Le groupe d'action locale est composé de représentants des intérêts socioéconomiques publics et privés.

Ses règles de fonctionnement doivent prévenir les deux situations suivantes :

- L'apparition d'un conflit d'intérêt ;
- Le contrôle par **un groupe d'intérêt particulier de la prise de décision.**

La prévention des conflits d'intérêts implique, a minima, la non-participation tous les acteurs du comité de programmation aux décisions / avis de ce dernier les concernant. Cette règle, déjà mise en œuvre, continuera logiquement d'être appliquée.

La disposition relative aux groupes d'intérêt vise, elle, à garantir une représentation équilibrée de toutes les composantes du GAL dans la prise de décision. Introduite par les articles 31 et 33 du règlement portant sur les dispositions communes (RPDC), elle implique 1) de préciser la notion de groupe d'intérêt, 2) de définir des modalités simples et transparentes qui fassent obstacle à la capture du processus de décision par un groupe d'intérêt particulier, qu'il soit public ou privé.

Un groupe d'intérêt, au sens du RPDC, est inassimilable à un groupe de pression. Il se présente plutôt comme un ensemble d'acteurs présentant des caractéristiques partagées. Cette homogénéité produit un ensemble d'affects et d'orientations communes qui créent une disposition à arbitrer ou à décider dans une seule et même direction.

Pour éviter qu'un groupe d'intérêt, qu'il soit public ou privé, exerce une influence manifestement excessive sur la prise de décision du comité de programmation, il faudra donc s'assurer que les droits de vote sont répartis de manière équilibrée entre les acteurs publics et privés et vérifier, au moment du vote, qu'aucun groupe d'intérêt ne détient une position majoritaire lui assurant une décision en sa faveur (+ 50 % des droits de vote).

Si la composition et le périmètre des différents groupes d'intérêt sera précisée ultérieurement, au moment de la désignation des membres des collèges publics et privés et de l'élaboration du règlement intérieur, le territoire de projet souhaite cependant prendre dès à présent les deux engagements suivant. Leur combinaison devrait être suffisante pour soustraire le processus de décision au contrôle d'un groupe d'intérêt particulier.

- 1) Au moins 50 % des membres du comité de programmation devront être présents au moment du vote
- 2) Les membres d'un groupe d'intérêt ne pourront pas représenter plus de 50 % des votants